



BURKINA FASO

**RÉFORME DU SYSTEME EDUCATIF
DU BURKINA FASO
*CADRAGE GENERAL 2007-2015***

Mars 2008

Sommaire

Introduction	1
I. RAPPEL DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA RÉFORME	2
1.1. Objectif général	2
1.2. Objectifs spécifiques	2
Résultats attendus	2
II. PRINCIPES ET ENJEUX	3
2.1. Les principes	3
2.2. Les enjeux	3
III. Stratégie globale de mise en œuvre	4
IV. STRATEGIES D'OPERATIONNALISATION	6
Axe 1 : Accroissement de l'offre d'éducation et de formation	6
<i>Education de base</i>	6
<i>Enseignement Secondaire</i>	7
<i>Enseignement supérieur</i>	7
<i>Enseignement privé (laïc, catholique, protestant, musulman)</i>	8
Axe 2 : Amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation	8
2.2. De la réforme des curricula	10
Objectifs généraux	10
Objectifs spécifiques	11
2.2.3 Période de mise en œuvre : 2007 - 2011	11
Axe 3 : Développement de la Recherche action/Ingénierie pédagogique	11
Axe 4 : Renforcement du système de la Gouvernance	13
4.1 - Encadrement juridique	13
4.2 - Réforme institutionnelle	13
4.3. Renforcement des capacités	14
Axe 5 nouveau: Développement de l'éducation non formelle	
Axe 5 : DEVELOPPEMENT DE L'EFTP (ET/FP	16
5.1. Accès	16
5.2. Qualité	17
5.3. Renforcement des capacités	17
5.4. Organisation des formations en EFTP	18
Axe 6 : Plaidoyer et Mobilisation Sociale	18
Objectif Général :	19
Objectifs spécifiques :	19
AXE 7. PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION	19
7.1. Au niveau Central	20
7.2. Au niveau déconcentré	20
V. LES ACTEURS ET LEURS ROLES	21
5.1. LES ACTEURS	21
5.2. ROLES DES ACTEURS	21
5.2.2 – Les Collectivités locales :	22
5.2.3 – Les associations de parents d'élèves :	22
5.2.4 – Les syndicats des personnels de l'éducation	22
5.2.5 – Les associations des élèves et étudiants	22
5.2.6 – Les promoteurs privés	23
5.2.7 – Les ONG et association à vocation éducative	23
5.2.8 – Les partenaires techniques et financiers (PTF)	23
5.2.9 – Le personnel enseignant et d'encadrement pédagogique	Erreur ! Signet non défini.
5.2.10 – Les responsables administratifs des établissements et centres	24
5.2.11 - Le patronat	24
VI. EVALUATION DES RESSOURCES	24
TABLEAU 1 RECAPITULATIF DES ESTIMATIONS PHYSIQUES DE LA REFORME	26
VII. MOBILISATION DES RESSOURCES	29
VIII – PROGRAMMATION PHYSIQUE	29
IX – PROGRAMMATION FINANCIERE	29
TABLEAU 3 : MOBILISATION DES RESSOURCES	30

TABLEAU 4 : PROGRAMMATION PHYSIQUE	31
TABLEAU 5 : PROGRAMMATION FINANCIERE	38
CONCLUSION	44
CADRE LOGIQUE DU CADRE D'OPERATIONNALISATION DE LA REFORME DU SYSTEME EDUCATIF.....	ii
CADRE LOGIQUE DU CADRE D'OPERATIONNALISATION DE LA REFORME DU SYSTEME EDUCATIF.....	ii
ANNEXE 2	x
ANNEXE 3 LISTE DES MEMBRES DU GROUPE II DE CADRAGE GENERAL DE LA REFORME DU SYSTEME EDUCATIF.....	xxv

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
BEP	Brevet Etude Professionnelle
BEP	Brevet d'Etude du Premier Cycle
CEBNF	Centre d'Education de Base Non Formelle
CE	Cour Elémentaire
CEG	Collège d'Enseignement Général
CM	Cours Moyen
CNRST	Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
CP	Cours Préparatoire
CEP	Certificat d'Etude Primaire
CETFP	Collège d'Enseignement Technique et de Formation professionnelle
CPAF	Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation
CT	Conseiller Technique
DAF	Direction de l'Administration des Finances
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGEB	Direction Générale de l'Enseignement de Base
DEUG	Diplôme d'Etude Universitaire Générale
ENEP	Ecole Nationale des Enseignant du Primaire
ENF	Education Non Formelle
ENS/UK	Ecole Normale Supérieure de l'université de Koudougou
EFTP	Enseignement et Formation Techniques et Professionnelles
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
IDS	Institut des Sciences
IST/VIH/SIDA	Infection Sexuellement Transmissible/ Virus d'Immunodéficience Humaine/ Syndrome d'Immunodéficience Acquise
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MASSN	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MEBA	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MESSRS	Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche scientifique
MJE	Ministère de la jeunesse et de l'Emploi
ONEP	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
TBA	Taux Brut d'Admission
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication

Introduction

Dans le cadre de la réforme du système éducatif burkinabé, une commission interministérielle avait été mise en place le 27 février 2006. Elle était composée de représentants des ministères de l'Action sociale et de la Solidarité nationale (MASSN), de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA), des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique (MESSRS). A l'issue de ces travaux, une large consultation nationale a été organisée en direction des différentes couches de la société burkinabé afin d'une part de faire connaître les enjeux et objectifs de la réforme et d'autre part, recueillir les observations et suggestions de la société. Afin de prendre en compte ces contributions, une deuxième commission a été mise en place pour faire la synthèse desdites observations et suggestions.

Le présent document est le rapport de la troisième commission du genre à être créée en l'espace de deux ans par les Ministres en charge de l'éducation. Elle avait pour principal mandat de proposer un document de cadrage opérationnel de la réforme du système éducatif dont le processus de démarrage est constaté depuis la rentrée 2007/2008 à travers des actions concrètes telles : l'intégration des thèmes émergents dans les curricula de l'enseignement primaire et post primaire, l'application des principes de gratuité et d'obligation scolaire dans 45 départements choisis dès la rentrée 2007/2008, l'extension de ces mesures de façon progressive à l'ensemble du pays, etc.

Les hypothèses principales de travail qui ont sous-tendu la rédaction du présent document de cadrage sont conformes aux objectifs assignés à la réforme et qui sont entre autres la réalisation à l'horizon 2015 de la scolarisation universelle au niveau de l'enseignement de base, l'élargissement de l'offre au niveau du secondaire et du supérieur, tout en professionnalisant les différents niveaux d'éducation et de formation, etc.

En tant que document global de planification stratégique, ce document constitue à travers ses neuf (09) parties et ses annexes, une première tentative de cerner les besoins à satisfaire en matière d'éducation et de formation en vue de la mise en œuvre de la politique éducative, conformément aux engagements nationaux et internationaux du Burkina Faso d'ici à l'horizon 2015.

I. RAPPEL DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA RÉFORME

1.1. Objectif général

La Réforme vise à mettre en place un système éducatif plus adapté, plus cohérent et mieux (plus) fonctionnel, accessible à toutes les couches de la société burkinabé, tout en faisant de l'apprenant, un homme et un citoyen capable de se prendre en charge et de contribuer au développement socio économique et culturel de son pays.

1.2. Objectifs spécifiques

- Opérationnaliser le principe de l'obligation et de la gratuité scolaires couvrant la tranche d'âge de 6 à 16 ans;
- restructurer le système éducatif dans le sens d'une meilleure intégration des niveaux d'enseignement et de l'effectivité des cycles terminaux ;
- développer l'offre d'éducation de base et de formation en vue de l'éducation pour tous ;
- améliorer la qualité des apprentissages pour accroître les rendements internes et externes par la réforme des curricula, l'introduction des langues nationales, etc.
- faciliter la mobilisation de ressources financières pour le développement harmonieux et cohérent de l'éducation de base et de la formation ;
- développer l'enseignement technique et la formation professionnelle afin d'améliorer l'efficacité externe du système éducatif, en renforçant l'employabilité des jeunes ;
- établir des passerelles entre le sous-système formel et le sous-système non formel, entre l'enseignement général, la formation technique et professionnelle et les autres offres de formations possibles, en tenant compte des besoins de l'économie nationale ;
- rendre les cycles plus fonctionnels grâce à une meilleure maîtrise de leur mécanisme de fonctionnement ;
- professionnaliser les filières d'apprentissage et de formation à tous les niveaux, particulièrement au niveau de l'enseignement supérieur dans le cadre du nouveau dispositif de certification : licence-master-doctorat (LMD) ;
- renforcer les capacités de pilotage et de gestion des structures et des acteurs en charge de l'éducation et de la formation.

1.3. Résultats attendus

La réforme doit permettre d'atteindre les résultats suivants :

- les principes de l'obligation et de la gratuité scolaires tels que définis dans la Loi d'Orientation de l'Education sont appliqués ;
- le système éducatif est restructuré dans le sens d'une plus grande cohérence entre les niveaux et ordres d'enseignement et dans le sens de l'effectivité des cycles terminaux;
- l'offre d'éducation de base et de formation est développée en vue de l'éducation pour tous et répond aux besoins de l'économie nationale ;
- Les rendements interne et externe du système éducatif sont améliorés grâce à l'amélioration des apprentissages ;
- la mobilisation des ressources est facilitée par la mise à disposition d'un outil de planification de base intégrée ;
- l'efficacité externe du système éducatif est améliorée à travers le développement de la formation technique et professionnelle ;
- des passerelles sont établies entre les sous systèmes et catégories d'enseignement du système éducatif pour répondre aux besoins de l'économie nationale ;
- les cycles sont devenus plus fonctionnels grâce à une meilleure maîtrise de leurs mécanismes de fonctionnement par les acteurs du système éducatif ;
- les filières d'apprentissage et de formation sont professionnalisées à tous les niveaux,

- particulièrement au niveau de l'enseignement supérieur dans le cadre du système LMD.
- Les capacités de gestion et de pilotage des structures et des acteurs de l'éducation et de la formation sont renforcées.

II. PRINCIPES ET ENJEUX

2.1. Les principes

La présente réforme repose sur une analyse critique de la situation actuelle (Etats Généraux de l'Education, Assises Nationales sur l'Education) et répond aux engagements nationaux et internationaux du Burkina Faso dans le cadre de sa stratégie globale de développement déclinée dans des plans de développement sectoriels. Eu égard aux diagnostics et aux recommandations contenus dans le document initial de la réforme, les dix (10) principes de base ci-après, devront sous-tendre la mise en œuvre de la réforme :

1. l'obligation et la gratuité scolaires ;
2. l'effectivité des cycles terminaux et des passerelles ;
3. le développement des compétences par cycle en lien avec l'évolution socio économique du Burkina Faso à travers un curriculum réformé et mis en cohérence sur l'ensemble des ordres d'enseignement et de formation;
4. la valorisation des langues nationales et leur introduction dans les nouveaux curricula ;
5. l'amélioration de l'encadrement juridique du système d'éducation et de formation ;
6. la transversalité de l'EFTP (ET/FP).
7. la réforme des curricula en commençant par l'introduction de thèmes émergents dans les programmes de l'éducation de base : Education environnementale, Education sociale et genre, Education civique, IST/VIH/SIDA, TIC. (P2 Protocole) ;
8. la démarche participative durant tout le processus ;
9. la mobilisation optimum de ressources internes et externes au profit du secteur;
10. la bonne gouvernance dans le pilotage et la gestion des ressources.

2.2. Les enjeux

Le Burkina Faso recherche à travers la Réforme une amélioration des investissements consentis en éducation et une meilleure adéquation de son système d'éducation et de formation avec le milieu de l'emploi de façon à donner à tous les enfants, filles comme garçons, des chances égales de gagner leur vie et de participer activement à la construction d'un Etat burkinabé émergent. Dans ce contexte, le Gouvernement avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers entreprend une réforme de son système éducatif et de formation dont les principaux enjeux consistent en :

1. la mise en place d'un système de formation professionnelle accessible à tous et disponible à tous les niveaux d'enseignement et de formation ;
2. l'adaptation des programmes d'éducation et de formation aux besoins socio-économiques et culturels du pays ;
3. l'adéquation éducation/formation/emploi grâce à la professionnalisation de l'éducation à tous les niveaux en rapport avec le marché de l'emploi ;
4. la priorisation des approches pédagogiques orientées vers la participation, le succès des apprenants et le développement des compétences ;
5. l'amélioration de la gestion interne du système éducatif grâce à un système de gouvernance et d'organisation bien maîtrisé et décentralisé dans un cadre juridique préalablement défini ;
6. la démocratisation de l'éducation à travers l'application effective des principes de

gratuité et d'obligation scolaire, la mise à disposition de programmes scolaires et de formation variés et adaptés à la demande d'éducation et de formation des populations, la participation des populations à la gestion et à la prise de décision, etc. ;

7. l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon 2015 ;
8. l'amélioration de l'efficacité interne et externe du système éducatif ;
9. La mise en place de mécanismes de suivi et de gestion des cohortes axés sur les résultats ;
10. L'intégration des programmes sectoriels de développement de l'éducation et de la formation ;
11. La maîtrise du processus de changement de la société burkinabé face aux effets de la mondialisation.

III. Stratégie globale de mise en œuvre

Le schéma global de mise en œuvre de la réforme est réparti autour de deux phases : une première phase qui va de l'année scolaire 2007-2008 à 2010-2011 et une deuxième phase allant de l'année scolaire 2011-2012 à 2014-2015. La première phase consacrera le principe de l'obligation et de la gratuité de l'éducation de manière progressive et la seconde phase sera celle de l'ajustement, de la consolidation et de l'atteinte de la scolarisation universelle au niveau de l'éducation de base ainsi que l'application de tous les axes de la réforme. Le scénario de mise en œuvre de la réforme se présente comme suit :

Année	Actions	Observations
PHASE I (2007-2011)		
2007-2008	<ul style="list-style-type: none"> - choix de 45 départements (un par province) - application du principe de la gratuité et de l'obligation scolaire pour les classes de CP1 et de 6^{ème} ; - réduction des frais de scolarité de 50% dans le post primaire ; - Reforme des curricula : introduction des thèmes émergents au CP1 et en 6è dans les 45 départements 	<p>Pour appliquer les principes fondamentaux de gratuité et d'obligation scolaire, les mesures d'accompagnements suivantes sont nécessaires : (i) suppression des frais de scolarité, (ii) dotation de manuels à toutes les écoles primaires, de fournitures scolaires aux écoles primaires publiques, suppression des frais de transport des vivres (iii) disponibilité de places dans les classes.</p>
2008-2009	<ul style="list-style-type: none"> - application des principes de la gratuité et de l'obligation scolaire, application des nouveaux curricula de CP1-CP2 et 6è-5è dans les 45 départements choisis ; - application de la gratuité des manuels et fournitures scolaires dans tous les autres départements pour les classes de CP1, CP2 - 6è, 5è et réduction de 75% des frais de scolarité dans le post primaire ; - Reforme des curricula : introduction des thèmes émergents au CP1 et CP2 et en 6è, 5è dans les 45 départements ; - Choix d'une zone expérimentale et rédaction d'un protocole expérimental de la réforme des curricula suivant l'APC 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les 306 départements, le programme de construction des infrastructures se poursuit. - La gratuité est appliquée (75% de réduction des frais de scolarité au post primaire) pour les élèves inscrits dans les établissements scolaires publics ; - Formation des maîtres de CP2 et de 5è des 45 départements pilotes

	- Elaboration des nouveaux curricula suivant l'APC	
2009-2010	<ul style="list-style-type: none"> - application des principes de la gratuité et de l'obligation scolaire, application des nouveaux curricula CP1-CP2-CE1-CE2 et 6è-5è-4è dans les 45 départements choisis ; - application de la gratuité des manuels et fournitures scolaires dans tous les autres départements pour les classes de CP1-CP2-CE1-CE2 et 6è-5è-4è et suppression de la totalité des frais de scolarité pour le post primaire ; - élaboration de la carte de l'AENF et renforcement des capacités endogènes en formation en vue de l'extension du faire faire aux communautés ; - réforme des curricula : * Introduction des thèmes émergents dans les programmes de CE et 4è des 45 départements *Généralisation des thèmes émergents dans les CP1 - CP2 et 6è - 5è des 306 départements. * Réforme des curricula suivant l'APC dans les classes de CP1 et 6è 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les 306 départements, le programme de construction des infrastructures se poursuit. - La gratuité est appliquée pour les élèves inscrits dans les établissements scolaires publics. - Formation des enseignants des classes de CP1-CP2, CE- 6è -5è et 4è des 306 autres départements ; - élaboration de la carte de l'AENF et formation d'animateurs ; endogènes ; - Formation des enseignants expérimentateurs des curricula suivant l'APC au CP1 et en 6è
2010-2011	<ul style="list-style-type: none"> - application du principe de la gratuité, de l'obligation scolaire et des nouveaux curricula dans toutes les classes de l'enseignement de base (du CP1 à la 3è) dans les 45 départements choisis - application de la gratuité des frais de scolarité, manuels scolaires, fournitures scolaires et cantines scolaires dans tous les autres départements pour les classes de l'enseignement de base (du CP1 à la 3è) ; - ouverture de CPAF endogènes avec l'appui des opérateurs (stratégie du faire ensemble); - réforme des curricula : * Introduction des thèmes émergents dans les programmes de CM et de 3è ; * généralisation des thèmes émergents dans les CE et 4^{ème} des 306 départements ; * Réforme des curricula suivant l'APC dans les classes de CP2 et 5è. 	<p>A la fin de l'année scolaire 2010-2011, la gratuité est une réalité dans tous les établissements d'enseignement de base</p> <p>L'obligation scolaire est appliquée progressivement avec la mise en place des infrastructures scolaires à l'horizon 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des enseignants de CM et 3è des 45 départements - Formation des enseignants de CE et de 4è des 306 autres départements.
PHASE II (2011-2015)		
2011-2012	<ul style="list-style-type: none"> - réforme des curricula : généralisation des thèmes émergents dans les CM et 3^{ème} des 306 départements - Réforme des curricula suivant l'APC dans les classes de CE1 et 4è 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des enseignants et encadreurs de CM et 3è des 306 autres départements. - Les nouveaux curricula sont appliqués dans tout l'enseignement de base au Burkina Faso.
2012-2013	- Réforme des curricula suivant l'APC dans les classes de CE2 et 3è	-
2013-2014	- Réforme des curricula suivant l'APC dans les classes de CM1 et 2nde	-

2014-2015	- Réforme des curricula suivant l'APC dans les classes de CM2 et 1ère	-
2015-2016	- Réforme des curricula suivant l'APC dans les classes de terminale	-
2008-2015	- Professionnalisation des filières à l'université durant toute la mise en œuvre de la réforme du système éducatif conformément au dispositif LMD.	-
2011-2015	<ul style="list-style-type: none"> - un programme accéléré de construction des infrastructures scolaires est mis en œuvre dans tous les niveaux du système éducatif afin d'atteindre en 2015 les objectifs ci-après : • pré scolaire : 10% de Taux net d'Admission • primaire : 100% de Taux Net d'Admission • post primaire : 100% des admis au CEP accèdent à la 6^e et année préparatoire de l'enseignement technique. • secondaire : 100% des admis au BEPC accèdent à la seconde • enseignement technique et formation professionnelle formels : 21% des effectifs du post primaire et du secondaire. • Education et formation professionnelle non formelles: 4% des effectifs de l'enseignement primaire ; • Porter le taux d'alphabétisation à 60% en 2015 ; • Enseignement supérieur : 850 étudiants pour 100 000 Habitants ; • Enseignement privé : 10% des effectifs de l'enseignement de base. 	<ul style="list-style-type: none"> - à l'horizon 2015, la gratuité et l'obligation scolaire sont une réalité dans l'enseignement de base au Burkina Faso. - l'enseignement technique et les formules d'éducation non formelle sont développés et permettent l'insertion de tous les sortants de l'enseignement de base dans les cycles des métiers.

IV. STRATEGIES D'OPERATIONNALISATION

Celles-ci consistent à identifier de façon très précise l'ensemble des actions à mener pour réussir la réforme telle que proposée par le document initial du projet de réforme amendé suite à la prise en compte des observations et recommandations des différentes structures partenaires de l'éducation qui ont bien voulu réagir sur le document. La stratégie se décline en sept (07) axes stratégiques d'opérationnalisation comprenant : (i) Accroissement de l'offre d'éducation et de formation, (ii) Amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation, (iii) Développement de la Recherche - Action/Ingénierie pédagogique, (iv) Renforcement du système de la gouvernance, (v) Développement de la formation technique et professionnelle (FTP), (VI) Plaidoyer et Mobilisation sociale. (VII) Suivi Evaluation.

Axe 1 : Accroissement de l'offre d'éducation et de formation

Cet axe s'appuiera particulièrement sur les principes de l'obligation et de la gratuité scolaires tels que définis dans la Loi d'Orientation de l'Education pour augmenter les capacités d'accueil. A ce titre, il s'appesantira sur les objectifs et actions suivants qui sont définis par ordre d'enseignement et de formation :

1. Education de base

Les objectifs par cycle sont :

- porter le taux de pré scolarisation de 1,46% en 2006 à 10% en 2015 ;
- porter le taux net d'admission au niveau de l'enseignement primaire à 100% en 2015;
- faire passer le taux d'admission au post primaire formel de 25% en 2006 à 70% en 2015 ;
- initier tous les élèves de l'enseignement de base aux activités pratiques de production ;
- promouvoir le recrutement paritaire en éducation/formation ;

L'atteinte de ces objectifs passe par la réalisation des actions suivantes :

- construire et équiper 800 complexes d'encadrement de la petite enfance (soit 100 complexes par an), 526 bisongo et 2 amphis de 500 places d'ici à 2015 ;
- construire et équiper 29 795 salles de classe d'écoles primaires d'ici à 2015 ;
- construire et équiper 1404 collèges d'enseignement général et infrastructures annexes pour le post primaire d'ici à 2015.
- Construire et équiper 351 foyers de jeunes filles (Maisons Communautaires pour jeunes filles) accédant au post primaire pour encourager le maintien, la sécurité et la réussite des filles à l'école.

2. Enseignement Secondaire

L'opérationnalisation du nouveau système éducatif donne lieu à une modification en profondeur de la carte scolaire de l'enseignement secondaire public qui ne porte plus que sur les lycées dont le cycle d'étude est de trois ans (de la seconde à la terminale).

Le développement important du post primaire malgré une projection d'orientation vers les cycles de qualification nécessite la construction de salles de classes complémentaires dans des lycées provinciaux. Il nécessite en outre la création de nouveaux lycées dans certains chefs-lieux de régions afin d'éviter le déplacement du goulot d'étranglement constaté à l'entrée du post-primaire vers celle du secondaire, toute chose préjudiciable à l'équilibre et au développement harmonieux du système éducatif.

L'objectif à ce niveau est de porter le taux de transition de l'enseignement secondaire de 12,34% en 2006 à 30% en 2015.

Comme actions spécifiques, il s'agira de construire et d'équiper 200 lycées comprenant 200 laboratoires, 200 Centres de ressources et multi média d'ici à 2015.

3. Enseignement supérieur

L'ambition de devenir un pays émergent doit pousser à la création de quelques structures de formation des élites pour une bonne maîtrise des technologies du développement (grandes écoles d'ingénieurs, d'économie et de commerce, management, etc.). A cet effet le développement de l'enseignement supérieur doit être une action systémique s'inscrivant dans le contexte de développement de l'éducation dans son ensemble avec une stratégie d'expansion et d'amélioration de sa qualité.

La performance du système éducatif et de formation dépend d'un enseignement supérieur efficace et accessible à une large proportion de sortants de l'enseignement secondaire.

L'objectif à ce niveau est de porter le ratio étudiant/population de 248 étudiants pour 100 000 habitants en 2007 à 850 étudiants pour 100 000 habitants en 2015 soit 145 000 étudiants à

l'horizon 2015. Aussi convient-il de promouvoir et de consolider la professionnalisation des filières, la déconcentration des universités et créer de nouvelles structures d'enseignement supérieur.

La mise en œuvre des objectifs de l'enseignement supérieur va s'opérer à travers les actions suivantes :

- renforcer les capacités des campus existants de Ouagadougou I et II, Bobo-Dioulasso et Koudougou ;
- ouvrir 06 universités d'ici 2015 ;
- construire 66 amphithéâtres (40 de 500 places et 26 de 250) et 263 salles de cours pour accroître les capacités d'accueil au supérieur au profit d'environ 145 000 étudiants à l'horizon 2015;
- construire et équiper au moins 06 cités universitaires avec restaurants et infrastructures sportives ;
- augmenter les capacités d'accueil des établissements de formation des enseignants et des encadreurs pédagogiques (ENS/UK, IDS) qui devront satisfaire les nouveaux besoins en enseignants (500 étudiants à l'IDS et 500 à l'ENS/UK par an au lieu des 200 actuels).

La réalisation de la cohérence du système éducatif commande par ailleurs la création d'académies regroupant dans un premier temps plusieurs régions dont les premiers pôles seront les sites universitaires existants.

4. Enseignement privé (privé laïc, catholique, protestant, musulman)

En référence à la **Loi N°013-2007/AN du 30 juillet 2007** portant Loi d'Orientation de l'Education, l'Etat, pour favoriser l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs de la réforme du système éducatif et de formation, va impulser la promotion de l'enseignement privé.

Les objectifs à ce niveau sont de faire participer le secteur privé (laïc, catholique, protestant, musulman) à l'effort national d'éducation et de formation à travers sa contribution à hauteur de :

- * 10% à 15% des effectifs au primaire et au post primaire ;
- * 20% au niveau du secondaire ;
- * 20% au niveau du supérieur.

A titre indicatif, les actions à mener sont les suivantes :

- renforcer le partenariat entre l'Etat et les structures privées d'enseignement à travers des conventions en vue de leur développement qualitatif et quantitatif ;
- encourager l'ouverture de nouveaux établissements privés ;
- affecter des élèves dans les écoles, centres et établissements privés conformément aux conventions signées d'accord partie ;
- promouvoir la réalisation d'infrastructures scolaires et de formation par les ONG intervenant dans le secteur de l'éducation et de la formation.

Axe 2 : Amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation

L'amélioration de la qualité consiste à optimiser la pertinence des contenus, l'efficacité et l'efficience des apprentissages par une réforme des curricula.

Les objectifs par cycles sont :

- porter le taux de réussite au CEP à 90% en 2015 ;

- porter le taux de réussite au BEPC, BEP et au CAP à 80% en 2015 ;
- porter le taux de réussite au BAC à 60% ;
- Améliorer les ratio-encadreur/enseignant et professeurs/étudiants à raison de :
 - 1 inspecteur pour 75 à 100 enseignants maximum au niveau du primaire, du post primaire et du secondaire;
 - 1 conseiller pédagogique pour 50 enseignants ;
 - 1 enseignant pour 67 étudiants ;
- Limiter le nombre d'élèves par classe à 50 ou 52 élèves au niveau du primaire, 70 élèves au niveau du post primaire, 60 élèves au niveau du secondaire général et 50 au niveau de l'EFTP ;
- Veiller à la qualité de l'éducation et de la formation dans l'ensemble des structures publiques et privées en faisant appliquer toute la réglementation en vigueur en matière de cahiers des charges, de droits et devoirs du personnel etc.
- Relever le niveau de recrutement des personnels intervenant dans l'enseignement primaire (Bac et 1 an de formation dans les ENEP) ;
- Réaliser une sixième ENEP à Dori ;
- Renforcer les capacités d'accueil des ENEP existantes ;
- Doter les établissements d'enseignement et de formations en fournitures, manuels scolaires et autres matériels didactiques ;

Pour ce faire, la réforme intensifiera des actions en direction des personnels, des élèves et des apprenants en vue d'améliorer leurs conditions de travail et d'apprentissage.

Ainsi au niveau :

2.1. Des ressources humaines et matérielles

- recruter et former annuellement en moyenne 4300 enseignants du primaire au niveau des ENEP ;
- recruter et former au niveau des ENEP environ 650 titulaires du CAP ou BEP pour les cycles de la formation professionnelle élémentaire ou pré professionnelle;
- porter le nombre d'étudiants de l'IDS à 500 par an pour la formation des enseignants des disciplines scientifiques ;
- faire l'inventaire de l'existant et évaluer le déficit (enseignants, formateurs et encadreurs) pour élaborer un plan de recrutement et de formation des personnels ; les nouveaux besoins en enseignants étant estimés à :
 - 4 316 pour le préscolaire ;
 - 34 321 pour le primaire ;
 - 5 616 pour le post-primaire,
 - 3 472 pour le secondaire ;
 - 8 203 pour CETFP et Lycées ;
 - 1 561 pour le supérieur ;
- faire appel au potentiel d'enseignants existants (personnels chercheurs du CNRST, professionnels, personnel du primaire titulaire de diplômes universitaires pour le post-primaire) ;
- recruter des enseignants titulaires du BAC professionnel ou Bac technologique et leur donner une formation pédagogique de deux (02) ans pour les cycles de formation aux métiers ;
- valoriser les fonctions des différents personnels du système éducatif et de formation formel et non formel par des reconnaissances, distinctions honorifiques, soutien à la recherche-action/ingénierie, primes et indemnités de rendement et toutes autres motivations matérielles ;

- mettre en place un système performant de formation initiale et continue de l'ensemble des personnels intervenant dans le système d'éducation et de formation **formel et non formel** ;
- mettre en place un système de double horaire en vue **d'une utilisation temporelle** optimum des infrastructures et des équipements à tous les niveaux d'enseignement et de formation ;
- équiper les ENEP, l'ENS/UK et l'IDS de matériel didactique, de matériel de conception d'outils pédagogiques et de production de manuels scolaires ;
- doter les structures scolaires d'ouvrages d'eau et d'assainissement ;
- doter les établissements d'équipement utilisant les TIC (médiathèque, connexion Internet, salles d'ordinateurs...);
- promouvoir la recherche scientifique dans les universités ;
- **entreprendre des mesures d'accompagnement après la formation initiale en mettant effectivement en œuvre le plan directeur de formation des enseignants du primaire.**

2.2. De la réforme des curricula

- procéder à une réécriture des programmes d'enseignement et de formation sous la forme de référentiels de compétences à tous les niveaux ;
- garantir l'efficacité des méthodes et approches pédagogiques ;
- utiliser les TIC comme outils d'enseignement et d'apprentissage professionnel en vue d'aider d'une part les enseignants et les encadreurs à améliorer leurs prestations et d'autre part permettre aux élèves et aux étudiants de disposer d'un outil d'éveil et d'apprentissage ;
- promouvoir les innovations pédagogiques liées au développement des TIC (flexibilité des horaires, formations à distance, etc.) ;
- créer et faire fonctionner les liens indispensables entre le système éducatif, le milieu socio-culturel, le milieu professionnel et le marché du travail ;
- convertir les stages en milieux professionnels en expériences acquises certifiées (textes impliquant les employeurs et l'Etat) ;
- professionnaliser les filières d'apprentissage et de formation à tous les niveaux (enseignement de base, enseignement secondaire, enseignement supérieur)
- proposer un vaste éventail d'opportunités, d'éducation et de formation ;
- élaborer et mettre en œuvre des outils d'évaluation des résultats scolaires de tous les établissements publics et privés, des personnels et du système;
- promouvoir l'éducation bilingue à travers les nouveaux curricula.

Pour concilier la cohérence, la pertinence et l'amélioration de la qualité du système éducatif et de formation à l'accroissement de l'offre, la réforme engage dès à présent une réorganisation des programmes du primaire et du post primaire.

Cette réorganisation est faite au cours la phase I d'une durée de **cinq (05) ans**, autour des objectifs suivants :

2.2.1 Objectifs généraux

Au niveau de l'éducation de base, il s'agit de :

- améliorer les programmes d'enseignement en prenant en compte les différents thèmes émergents de l'éducation de base qui sont entre autres : (i) l'éducation environnementale ; (ii) l'éducation sociale et genre ; (iii) l'éducation à la prévention contre les IST-VIH/SIDA ; (v) l'éducation à la sécurité routière ; (v) l'éducation aux

droits de l'enfant ; (vi) l'éducation civique et morale (éducation à la citoyenneté) ; (vii) les technologies de l'information et de la communication ; (viii) Eau, santé, hygiène et assainissement ;

- susciter des changements de comportements chez les élèves ;
- réformer les curricula suivant l'approche par compétences ;
- introduire de manière progressive les langues nationales.
- **Réforme des contenus des programmes pour les rendre plus pertinent et ainsi lutter contre les déperditions ;**

2.2.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique il s'agit de (d') :

- adapter les programmes actuels au nouveau dispositif ;
- former les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du processus ;
- participer à l'implantation et à la généralisation du dispositif ;
- participer à l'évaluation interne de la mise en œuvre du processus ;

2.2.3 Période de mise en œuvre : 2007 - 2011.

La période de rénovation et d'application des programmes couvre 5 années, de 2007 à 2011
Le démarrage est prévu pour la rentrée scolaire 2007-2008.

2.2.4 Evaluation d'impact

Les instruments d'évaluation de la phase I ont été élaborés par les acteurs impliqués dans le processus et sont contenus dans le protocole de mise en œuvre.

Axe 3 : Développement de la Recherche action/Ingénierie pédagogique

L'éducation est un secteur dynamique qui exige de la recherche appliquée ou recherche action, dans plusieurs disciplines. Elle est perpétuellement à la recherche des meilleures pratiques susceptibles de favoriser l'apprentissage. Aussi requiert- elle du génie de la part des spécialistes ou professionnels. C'est pourquoi, de plus en plus, il est question d'ingénierie pédagogique et d'ingénierie de la formation.

La réussite de la mise en œuvre de la réforme du système éducatif gagnerait à prendre en compte cette approche que l'on définit comme suit : « l'ingénierie de formation désigne l'ensemble des fonctions et des activités liées à l'analyse des besoins et de la demande, à la conception des actions, à leur mise en place, à leur suivi et à leur évaluation. L'ingénierie pédagogique concerne la pratique de la classe : préparer une séquence pédagogique, choisir des méthodes et des situations problèmes, maîtriser les techniques d'animation de groupe, assurer le lien avec les autres enseignants et formateurs d'entreprise, évaluer les effets de la formation, se former et s'informer, etc. »¹

Les objectifs à ce niveau sont :

- promouvoir la recherche-action en éducation/formation ;

¹ FOURNIOL, J (2004) : La Formation Professionnelle en Afrique Francophone : *Pour une évolution maîtrisée*, p120-121, L'Harmattan, Paris France.

- systématiser les études sur les différentes questions liées au système éducatif en vue d'une meilleure gouvernance;
- encourager le partage d'expériences et de bonnes pratiques ;
- favoriser l'émergence de nouvelles bonnes pratiques de gouvernance du système éducatif.

Pour atteindre ces objectifs, des dispositions seront prises pour :

- susciter la réflexion et les publications sur les meilleures pratiques : les méthodes et techniques d'apprentissage efficaces, les formules prometteuses en matière de professionnalisation de l'enseignement et de la formation etc. ;
- encourager la recherche didactique ;
- encourager le partenariat entre professionnels de la recherche et enseignants praticiens : le système de mentorat ou de parrainage enseignants/chercheurs peut constituer un système efficace de partenariat ;
- instaurer l'approche duale à l'horizon 2015 dans les formations aux métiers ;
- créer des « dispositifs-tampons » ou **centres de qualification professionnelle et aux métiers (CQPM)**, de qualification à l'emploi, ouverts aux apprenants en fin de cycle d'éducation de base dont l'âge est inférieur à 18 ans et non orientés pour le cycle immédiatement supérieur.
- Mettre en place un mécanisme d'information et d'orientation à tous les niveaux du système éducatif
- Mettre en cohérence les programmes de formation et le système de certification pour permettre une meilleure circulation à l'intérieur du système éducatif.

Axe 4 : Renforcement du système de la Gouvernance

La bonne gouvernance du système éducatif (pilotage, administration, gestion) constitue un défi à relever pour permettre d'atteindre les objectifs visés par la réforme. Aussi, convient-il de renforcer les capacités de pilotage et de gestion des acteurs grâce d'une part, à l'aménagement du cadre juridique du secteur et d'autre part, à la réforme des structures et institutions chargées de l'administration du système.

Les objectifs à atteindre se présentent ainsi qu'il suit :

- doter le système éducatif et de formation de l'ensemble des textes réglementaires à même de faciliter sa gouvernance, en application des textes législatifs régissant les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- opérer les mutations institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre des différents axes de la réforme.

4.1 - Encadrement juridique

Les actions suivantes doivent être menées :

- élaborer et faire adopter tous les textes d'application nécessaires à l'atteinte des objectifs de la réforme du système éducatif et de formation ;
- instaurer des règles et manuels de procédures de gestion dans les structures décentralisées et déconcentrées et les écoles et établissements ;
- mettre en place une commission interministérielle pour la relecture des décrets portant organisation des emplois au MESSRS et au MEBA ;
- réviser le décret portant emplois spécifiques du MEBA et du MESSRS pour constater les réaménagements liés à la nouvelle structuration du système éducatif ;
- organiser le transfert du post-primaire du MESSRS au MEBA en :
 - faisant passer directement sous le contrôle du MEBA les nouveaux CEG ouverts et les nouveaux recrutements faits au profit du post primaire à compter de la rentrée 2008/2009;
 - reversant les instituteurs ayant un profil universitaire DEUG II et plus dans l'enseignement post primaire à compter de la rentrée 2008/2009 après leur avoir donné une formation de courte durée et des kits pédagogiques ;
 - créant une administration des premiers cycles dans les lycées actuels et les transférer au MEBA pour compter de la rentrée 2008/2009. Cette administration sera chargée du décrochage progressif du premier cycle du secondaire sur une période de quatre ans. Les nouvelles cohortes qui arrivent seront orientées vers les nouveaux CEG qui seront construits à cet effet.
 - reversant les CEG existants au MEBA avec le personnel administratif et de soutien ainsi que les professeurs de CEG pour compter de la rentrée 2008/2009.
 - mettant à titre temporaire à la disposition du MEBA les enseignants des lycées et collèges en poste dans les CEG ;
 - organisant le concours de recrutement des encadreurs pédagogiques du post-primaire dès la fin de l'année scolaire 2007/2008 sur les postes budgétaires du MEBA à former à l'ENS-UK.
 - mettant à titre transitoire, à la disposition du MEBA, des encadreurs des différentes disciplines pour l'encadrement du post primaire.

4.2. Réforme institutionnelle

La réglementation du secteur de l'éducation et de la formation à partir des textes ci-dessus visés commande la prise des dispositions suivantes au niveau des institutions :

- mettre en place un mécanisme de gestion conjointe MESSRS/MEBA de tous les actes administratifs et réglementaires concernant le post primaire à titre transitoire ;
- mettre en place un cadre de concertation et de suivi interministériel au niveau national pour la mise en œuvre de la réforme ;
- créer des structures régionales de mise en œuvre et de suivi de la réforme, sous la responsabilité des Gouverneurs ;
- créer une direction chargée du post-primaire au sein du MEBA;

4.3. Renforcement des capacités

- créer des emplois d'encadreurs pédagogiques du post-primaire ;
- créer des emplois des cadres d'information et d'orientation scolaires et professionnelles pour tous les niveaux du système éducatif ;
- accroître la responsabilité des acteurs des structures déconcentrées et décentralisées.
- former des planificateurs de l'éducation ;
- doter les structures techniques et de coordination de moyens logistiques et de bureaux adéquats ;
- promouvoir une gestion optimale des ressources humaines et matérielles et la bonne gouvernance universitaire ;
- renforcer la coopération inter universitaire et promouvoir le partenariat entre les universités ;
- développer la pédagogie universitaire pour améliorer l'efficacité du système universitaire.
- élaborer de nouveaux cahiers des charges dans tous les départements ministériels s'occupant de l'éducation et de la formation pour le compte de l'enseignement privé.

Axe 5 : Développement de l'éducation non formelle

L'Education Non Formelle (ENF) est un des sous-systèmes de l'éducation de base. Elle est complémentaire et indispensable au sous système formel en vue de l'éducation pour tous.

Au regard de son caractère transversal à tous les niveaux d'éducation en tant que dispositif alternatif et complémentaire, de la priorité qui doit lui être consacrée si l'on veut atteindre les objectifs de la présente réforme, un axe lui est consacré au même titre que l'EFTP (cf. axe 6 suivant).

L'éducation non formelle dans la pratique comprend :

- ✓ **l'alphabetisation / formation pour le développement** : elle prend en charge les personnes de plus de 15 ans qui apprennent à lire, à écrire, à calculer dans une langue donnée. Leurs compétences sont renforcées par des apprentissages pratiques à partir des acquis de l'alphabetisation ;
- ✓ **l'éducation non formelle des adolescents** : elle désigne les formules alternatives d'éducation de base qui sont des innovations enrichissantes pour le formel. Ces formules alternatives offrent des possibilités de passerelles du formel au non formel et vice-versa. Elles prennent en charge des enfants de 9 à 15 ans déscolarisés ou non scolarisés en leur donnant accès à un cycle complet d'éducation de base à dominante pratique et professionnelle en langues nationales articulées avec l'apprentissage du français. La durée des formations peut atteindre 4 ans.

L'éducation non formelle vise les objectifs suivants d'ici à 2015 :

- En matière d'accroissement de l'offre
 - freiner les déperditions scolaires touchant 4% des effectifs du primaire à travers le développement de l'éducation non formelle ;
 - Réduire de moitié le taux de déperdition au niveau de l'AENF ;
 - Porter le taux d'alphabétisation de 30,66% (source PDDEB) ou (28% source INSD) en 2006/2007 à 60% en 2015.
 - 100% des déscolarisés du cycle primaire (4% des effectifs) sont admis à l'éducation non formelle;
 - 20% des sortants du post primaire accèdent à l'EFTP formels et non formels;

- Par rapport à l'amélioration de la qualité
 - Veiller à la qualité des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
 - Relever le niveau de recrutement des animateurs et des superviseurs intervenant dans l'alphabétisation/formation ;
 - Doter les apprenants des centres d'alphabétisation et de formation de fournitures et de documents didactiques de qualité.

- En ce qui concerne le renforcement des capacités,
 - Créer des emplois spécifiques à l'attention des personnels ;
 - Mettre un place un dispositif spécialisé de formation des acteurs ;
 - Renforcer les allocations budgétaires destinées au développement du secteur (au moins 30% des ressources de l'éducation de base).

Au regard de ces objectifs, il s'agit de :

5.1. Accroissement de l'offre

- construire et équiper d'ici à 2015, 742 centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) et 2 704 CPAF ;
- équiper les salles de classe de dispositifs d'éclairage dans le cadre de l'électrification rurale en vue de l'organisation des cours du soir ou d'alphabétisation;
- mutualiser autant que faire se peut les infrastructures existantes au profit de l'alphabétisation ;
- créer des centres permanents animés par des formateurs endogènes sous la responsabilité des collectivités locales ;
- construire et équiper 338 CPAF par an jusqu'en 2015 (MEBA) ;
- construire et équiper 742 CEBNF d'ici 2015 (MEBA) ;
- mettre en place un dispositif de suivi-accompagnement (CQPM) des sortants des structures d'AENF ;

5.2. Amélioration de la qualité

- procéder à la réforme des curricula de l'éducation non formelle
- promouvoir les innovations réussies en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- Mutualiser les équipements des centres de formation au profit des adultes concernés par la FTS ;
- créer des « dispositifs-tampons » ou **centres de qualification professionnelle et aux**

métiers (CQPM), de qualification à l'emploi, ouverts aux apprenants en fin de cycle d'éducation de base dont l'âge est inférieur à 18 ans et non orientés pour le cycle immédiatement supérieur.

- Développer l'AMT pour accroître la production ;
- recruter et former environ 5 192 animateurs et formateurs permanents pour les cycles d'ENF
- développer des programmes de formation pré professionnelle et professionnelle élémentaire offerts aux adolescents et adultes néo alphabètes dans le cadre de l'éducation de base ;
- développer des programmes à temps partiel prévoyant d'une part, un enseignement général et des cours sur les aspects théoriques et les aspects pratiques généraux d'un métier ou d'une profession, dispensés dans un cadre de formation professionnelle formelle ou non formelle, et d'autre part, une formation pratique spécialisée dans un atelier, une entreprise etc. ;
- mettre à la disposition des acteurs des programmes spécialisés d'éducation permanente et de formation non formelle, des salles de classes et des ateliers pendant les périodes de fermeture des établissements et centres, les soirs, les week-end, les congés et les vacances scolaires ;

5.3. Renforcement des capacités

- valoriser de manière conséquente les fonctions des différents personnels de l'éducation non formelle par des reconnaissances, distinctions honorifiques, soutien à la recherche-action/ingénierie, primes et indemnités de rendement et toutes autres motivations matérielles ;
- renforcer l'environnement juridique et institutionnel de l'éducation non formelle tout en préservant sa flexibilité et son adaptabilité aux publics cibles et aux besoins de l'économie nationale ;
- élaborer de nouveaux cahiers des charges en vue du développement de l'éducation non formelle avec l'appui du secteur privé.

Axe 6 : DEVELOPPEMENT DE L'EFTP (ET/FP)

Le développement de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels (EFTP) est conduit dans le cadre de la politique nationale en matière d'EFTP.

L'EFTP à travers la pré professionnalisation et la formation professionnelle élémentaire, l'apprentissage, l'enseignement technique et la formation professionnelle sont transversaux à tous les niveaux d'enseignement et de formation. A ce titre, un axe spécifique leur est consacré.

Cette politique vise à accroître l'offre de formation technique, pré professionnelle, professionnelle élémentaire et professionnelle d'environ 8% en 2006 à 20% en 2015 dans l'éducation de base et l'enseignement secondaire.

Au regard des taux d'achèvement du cycle primaire,

- 13% des sortants du CM2 sont orientés dans l'EFTP formels;
- 13% des sortants du secondaire accèdent à une filière technique et/ou professionnelle supérieure.

Pour atteindre ces objectifs, il est prévu la réalisation des actions suivantes :

6.1. au niveau de l'accès

- élaborer et mettre en œuvre une carte scolaire facilitant et favorisant l'accès des élèves aux écoles, centres et établissements en prenant en compte les distances et la population.
- élaborer un plan de construction et d'équipement pour les structures de formation technique et professionnelle (2007 – 2015).
- construire et équiper 338 centres de formation technique et professionnelle (ANPE) ;
- construire 60 centres d'écoutes et de dialogues ;
- former 5000 jeunes à l'entrepreneuriat par an d'ici à 2010 (MJE);
- former 50 000 jeunes aux métiers d'ici à 2011 (MJE) ;
- former 8 500 jeunes filles précocement déscolarisées ou non scolarisées dont 70% en milieu rural dans les métiers porteurs d'ici à 2012 (MASSN);
- construire et équiper 112 CEFTP (MESSRS) ;
- construire et équiper 8 lycées techniques et 13 lycées professionnels (MESSRS);
- construire et équiper 20 centres agricoles et de promotion rurale (MAHRH) ;

6.2. au niveau de la qualité

- éditer des manuels scolaires en quantité et en qualité pour tous les niveaux d'enseignement et de formation techniques et professionnels ;
- doter en équipements complémentaires les structures d'EFTP à but de qualification directe à un métier ;
- élaborer des curricula d'enseignement et de formation techniques et professionnels (référentiels de compétences, de formation, de certification) en relation avec les réalités de l'emploi ;
- développer la compétitivité entre les structures d'enseignement et de formation techniques et professionnels (olympiades, journées du technicien etc.) ;
- élaborer des programmes de placement des jeunes formés ;
- recruter et former des formateurs de formateurs en nombre suffisant d'ici à 2015;

6.3. au niveau du renforcement des capacités

La formation technique et professionnelle est le maillon le plus faible du système éducatif. Il convient de le renforcer dans le cadre de la présente réforme pour permettre la fonctionnalité des cycles et l'effectivité des passerelles. Les actions à mener sont :

- renforcer les capacités de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (l'ONEF) par la production d'annuaires statistiques de l'emploi et de la formation ;
- renforcer les capacités d'analyse des besoins en formation professionnelle (ingénierie de la formation) ;
- adopter un cadre juridique approprié permettant de règlementer les activités d'enseignement et de formation technique et professionnels ;
- créer un cadre de concertation entre l'Etat et les employeurs, les associations professionnelles sur l'EFTP ;
- renforcer les capacités de production des données statistiques sur les formations techniques et professionnelles existantes et les besoins de formation;
- dispenser des formations spécialisées aux personnels administratifs et formateurs des centres et établissements ;
- publier régulièrement un annuaire sur l'EFTP ;

- créer et rendre fonctionnel un organe chargé de coordonner l'organisation et la planification de l'EFTP ;
- prendre les dispositions pour accorder des avantages spécifiques aux formateurs engagés dans la production dans les centres de formations.

6.4. au niveau de l'organisation des formations en EFTP

L'Enseignement et la Formation technique professionnels doivent privilégier le principe du meilleur rapport coût/efficacité/efficience des investissements consentis. En effet compte tenu du coût élevé des équipements en EFTP, le matériel doit être utilisé de façon aussi rentable que possible dans tous les établissements d'enseignement et les centres de formation professionnelle.

L'EFTP doit être organisé dans un cadre national, régional, provincial ou local de manière à répondre effectivement aux impératifs sociaux, économiques et éducatifs généraux, ainsi qu'aux besoins des différents groupes de populations, sans discrimination.

En raison de son caractère multidimensionnel, l'EFTP fait intervenir plusieurs départements ministériels disposant chacun de modèles, de régimes pédagogiques et de certification différents. Dans le cadre de l'opérationnalisation de la réforme du système éducatif et de formation, l'EFTP doivent d'être organisés pour permettre le choix entre des régimes à plein temps et des régimes à temps partiel, offrant des possibilités de formations ouvertes (y compris à distance). Ces régimes porteront sur :

- a. des programmes à plein temps incluant les enseignements général et professionnel ainsi que la formation pratique dispensés dans un établissement scolaire ou un centre spécialisé de formation;
- b. des programmes de formation par modules spécialisés, par compétences souhaitées ou demandées pouvant être dispensés à distance (TIC) dans le cadre de la formation ouverte à distance ;
- c. des programmes d'incubation en établissements ou en entreprise ;
- d. l'utilisation des ateliers et des laboratoires spécialisés comme des lieux de recherche appliquée, de culture de la maintenance des équipements et du respect des normes de sécurité ;
- e. l'incitation des entreprises à profiter des équipements de formation pour la production et l'utilisation de leurs installations pour la formation pratique ;
- f. l'implication active des professionnels des entreprises au processus de formation afin de faciliter et renforcer les relations écoles–entreprises ;
- g. le choix judicieux des métiers porteurs et la création des passerelles entre le formel et le non formel ;
- h. la dotation d'un statut d'établissements publics à caractère technique et professionnel pour permettre à ces structures de rentabiliser leurs installations en vue de leur autonomie de gestion ;
- i. la conception et la mise en œuvre d'un programme spécialisé de formation des artisans.

AXE 7 : PLAIDOYER ET MOBILISATION SOCIALE

Au regard de l'importance de la réforme du système éducatif et de formation dans l'action gouvernementale et de l'intérêt que le public lui accorde, il a été nécessaire d'élaborer un plan de communication dans le but de :

- contribuer à faire connaître et comprendre la réforme ;

- contribuer à favoriser l'adhésion à la réforme ;
- contribuer à favoriser la mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre de la réforme.

Les objectifs de ce plan de communication sur la réforme en direction du public cible sont les suivants :

Objectif Général :

Donner à l'ensemble des publics des informations cohérentes et explicites sur la réforme pour qu'ils puissent bien comprendre le changement et soutenir l'ensemble des actions en cours et à venir.

Objectifs spécifiques :

- soutenir l'action de communication des autorités politiques dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme ;
- soutenir l'ensemble des responsables administratifs et les élus locaux dans leur communication sur la réforme ;
- faire connaître davantage la réforme aux partenaires pour favoriser leur adhésion et leur contribution dans la mise en œuvre ;
- faire connaître davantage la réforme aux professionnels des médias pour favoriser leur contribution dans la diffusion d'informations justes
- ventiler des dépliants pour renforcer l'action de communication des autorités politiques dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme
- tenir des assemblées générales (AG), des forums pour appuyer l'action des responsables administratifs, des élus locaux dans leurs communications sur la réforme
- faire connaître les contenus des curricula, les méthodes d'évaluation de la réforme ;
- organiser des émissions à la radio et à la télévision pour faire connaître davantage la réforme aux partenaires afin de favoriser leur adhésion et leur contribution dans sa mise en œuvre.

Les enjeux et les actions à mener sont contenus dans le plan de communication ci-joint en annexe 4.

AXE 8. PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION

La réforme disposera d'organes et de mécanismes de pilotage et de suivi-évaluation qui seront développés tout au long de son exécution.

Le suivi interne, développé au niveau de chaque département en charge de l'éducation et de la formation à travers leurs structures compétentes, connaîtra une importance primordiale en vue de renseigner les indicateurs définis qui serviront lors des évaluations périodiques qui interviendront régulièrement.

Des compétences disponibles au niveau des autres départements ministériels seront sollicitées pour l'inspection technique des établissements d'enseignement et de formation en plus des inspections pédagogiques et administratives réalisées par les services spécialisés des ministères en charge de l'éducation et de la formation.

Les formes de suivi-évaluation concerneront les aspects administratif, pédagogique et technique, financier, et l'impact global de la réforme.

Une revue à mi-parcours sanctionnée par un rapport d'avancement d'étape de la réforme interviendra après les quatre (04) premières années d'exécution et une évaluation finale, précédée d'une étude d'effets et d'impacts sera réalisée en 2015 pour faciliter la prise de décisions, en terme de perspectives de consolidation des acquis.

Des audits de gestion seront réalisés chaque année et en cas de besoin pour s'assurer de la régularité des opérations au niveau de chaque ministère par les instances habilitées.

Le pilotage et le suivi-évaluation relèveront principalement des structures du niveau central et déconcentré des Ministères en charge de l'éducation et de la formation en collaboration avec les ministères partenaires spécialisés.

Les partenaires techniques et Financiers impliqués dans la mise en œuvre de la réforme, participeront aux différentes étapes du processus d'évaluation technique et financière.

Ainsi le pilotage et le suivi-évaluation seront organisés au niveau central et au niveau déconcentré comme suit :

8.1. Au niveau Central

Il sera mis en place un Comité National de pilotage de la réforme composé ainsi qu'il suit :

- Présidence : MESSRS, MEBA, MJE et MASSN. Ils désigneront en leur sein un Président à tour de rôle.

- Rapporteurs : SG/MESSRS, SG/MEBA, SG/MASSN, SG/MJE (en fonction du Ministre assurant la présidence du comité de pilotage).

Membres :

- 1 CT pour MESSRS, MEBA, MASSN, MJE ;
- Les DEP du MESSRS, MEBA, MASSN et MJE ;
- Les DAF du MESSRS, MEBA, MASSN et MJE ;
- Les directeurs généraux des services centraux du MESSRS, MEBA, MASSN, MJE.
- Le ou les représentants des PTF.
- Le ou les représentants des partenaires sociaux.

Le comité national de pilotage crée en son sein un secrétariat technique chargé de préparer ses rapports. Il aura pour missions de :

- faire le bilan annuel de mise en œuvre de la réforme ;
- soumettre au conseil national de l'éducation pour avis un rapport annuel sur l'état de mise en œuvre de la réforme ;
- soumettre au conseil des ministres le rapport annuel de mise en œuvre de la réforme après l'avis du conseil national.

Il se réunira une fois par an (septembre) et chaque fois que de besoin. Ses décisions sont exécutoires. Elles sont prises à la majorité simple ou par consensus.

Le comité de pilotage peut être assisté d'un conseil scientifique ad'hoc composé de spécialistes de différents domaines disciplinaires. Ce comité scientifique a un avis consultatif. Il se penche à la demande du conseil sur des thématiques nécessitant des études approfondies identifiées dans les rapports d'étape et/ou annuel de mise en œuvre de la réforme.

8.2. Au niveau déconcentré

Les structures déconcentrées des ministères en charge de l'éducation et de la formation, les autres structures relevant des ministères partenaires, au niveau régional et provincial assureront la programmation, la coordination et la supervision des activités, au niveau déconcentré. Ces structures produiront un rapport de rentrée (novembre) et un rapport de fin

d'année (juillet) à l'attention de leurs hiérarchies et du conseil régional de l'éducation. Le conseil régional aura pour missions dans le cadre de la réforme :

- suivre l'état d'exécution des activités de mise en œuvre de la réforme ;
- apprécier le rapport de mise en œuvre présenté par chaque direction régionale (MEBA, MESSRS, MASSN et MJE) ;
- effectuer des missions terrain d'appréciation et de collecte des données ;
- faire le bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la réforme et proposer des solutions et mesures pour l'atteinte des objectifs par axes stratégiques ;
- produire un rapport à l'attention de la cellule interministérielle.

Le conseil régional de l'éducation dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la réforme de se réunira deux fois par an (décembre, août).

V. LES ACTEURS ET LEURS ROLES

Pour que la réforme atteigne tous ses objectifs et soit ainsi couronnée de succès, tous les acteurs doivent s'impliquer dans sa mise en œuvre et jouer pleinement le rôle qui est le leur.

5.1. LES ACTEURS

Les principaux acteurs sont :

- L'Etat à travers les ministères en charge de l'éducation et de la formation et leurs démembrements ;
- les collectivités territoriales ;
- les partenaires sociaux (associations des parents d'élèves, syndicats des personnels de l'éducation, associations d'élèves et d'étudiants, etc.) ;
- les acteurs de la formation technique et professionnelle;
- les partenaires techniques et financiers;
- les organisations de la société civile (OSC);
- les ONG et associations de développement actives dans le domaine de l'éducation et de la formation ;
- les Promoteurs privés ;
- le Patronat ;
- les élèves bénéficiaires ;
- les enseignants, les personnels d'encadrement, d'administration et de gestion.

5.2. ROLES DES ACTEURS

Sans être exhaustif le rôle des différents acteurs peut se définir ainsi qu'il suit :

5.2.1 - L'Etat

L'Etat qui définit la politique nationale en matière d'éducation et de formation en rapport avec les partenaires de l'école :

- conduit, supervise et contrôle la mise en œuvre de la politique (financement, élaboration des curricula, formation des enseignants, encadreurs pédagogiques et personnel administratif, contrôle, coordination, évaluation) ;
- conduit, encourage et suscite le développement de l'enseignement professionnel par des mesures d'accompagnements ;
- signe toutes conventions ou protocoles jugés pertinents pour le développement du système éducatif et de formation avec les partenaires du privé et accorde des subventions à des structures éducatives dont les résultats sont satisfaisants ;
- audite le système éducatif et procède à des réajustements, si nécessaire.

5.2.2 – Les Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales qui sont des relais de l'administration centrale :

- élaborent et soumettent leurs programmes de développement de l'éducation conformément à la politique définie ;
- font assurer la mise en œuvre de la politique et la supervisent ;
- participent à l'élaboration des cartes scolaires régionales et assurent l'application du calendrier scolaire ;
- conduisent les recrutements sur leur ressort territorial en relation avec les acteurs administratifs ;
- construisent et équiper les écoles, les établissements conformément aux textes de la décentralisation (compétences transférées par l'Etat) ;
- participent à la gestion du personnel, à l'entretien des structures éducatives et de formation ;
- contribuent à la planification et à la mobilisation des ressources.

5.2.3 – Les associations de parents d'élèves :

Partenaires incontournables du système éducatif, les associations des parents d'élèves sont appelées à s'informer, sensibiliser et mobiliser la communauté des parents d'élèves, les populations autour des projets éducatifs. A ce titre elles :

- participent à toutes les actions et activités liées à l'éducation dans leur zone (Construction, équipement, entretien des infrastructures, gestion recrutement d'élèves etc.) ;
- représentent les populations auprès de l'administration des écoles, des établissements et centres de formation.

5.2.4 – Les syndicats des personnels de l'éducation

Acteurs actifs au cœur du système éducatif, les syndicats des personnels de l'éducation :

- défendent les intérêts matériels et moraux des enseignants et autres travailleurs ;
- sont des acteurs d'encadrement pédagogique, civique et moral auprès du personnel enseignant pour l'éthique et la qualité de la corporation professionnelle ainsi que du système éducatif et de formation ;
- participent à l'élaboration de la politique et à sa mise en œuvre pratique ;
- participent au suivi et à l'évaluation du système éducatif
- donnent un avis consultatif sur toutes questions liées au système éducatif à travers les cadres de concertation.

5.2.5 – Les associations des élèves et étudiants

Cadre d'organisation et de représentation des premiers bénéficiaires du système éducatif, les associations des élèves et étudiants :

- participent à l'animation de la vie scolaire et estudiantine, à la gestion des enceintes scolaires et universitaires par le maintien de la discipline et leur entretien.
- sont parties prenantes de l'éducation environnementale, de l'éducation civique, des droits humains et de la citoyenneté.
- Participent, avec avis consultatif, à la définition et à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation ;

- contribuent à l'information, la sensibilisation et la formation civique et morale de leurs membres.

5.2.6 – Les promoteurs privés

Les secteurs privé laïc et confessionnel s'impliquent dans la mise en œuvre de la politique de développement du système éducatif de formation en respectant notamment les cahiers des charges élaborés de concert avec les ministères en charge de l'éducation et de la formation. Ils contribuent ainsi à l'accroissement de l'offre d'éducation et de formation ainsi qu'à la création d'emploi.

Conformément aux conventions ou protocoles signés avec l'Etat, les fondateurs des structures éducatives, d'enseignements et de formation privés accueillent des écoliers, des élèves ou des étudiants affectés par l'Etat.

5.2.7 – Les ONG et associations actives en éducation

Elles participent à l'accroissement de l'offre éducative et à son développement qualitatif à travers les expériences qu'elles peuvent conduire à la base.

Pour mieux s'impliquer dans la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'éducation et de formation, elles se doivent d'inscrire toutes leurs activités d'éducation et de formation dans le cadre global des finalités et des objectifs définis dans la Loi d'orientation de l'éducation.

A la faveur de la politique de décentralisation, elles s'impliquent dans le développement du système éducatif à travers les actions de financement, de formation, d'accompagnement des communautés et des activités des collectivités déconcentrées et décentralisées.

5.2.8 – Les partenaires techniques et financiers (PTF)

L'intervention des PTF s'inscrit dans le cadre d'une coopération bilatérale ou multilatérale avec l'Etat burkinabé. A ce titre ils :

- participent aux réflexions relatives aux orientations de la politique éducative ;
- apportent leur appui à l'Etat pour la recherche des financements et montage des projets et programmes ;
- apportent le financement et l'appui technique nécessaire à la réalisation du programme national de développement du système éducatif en partenariat avec l'Etat.

5.2.9 – Les personnels du système éducatif et de formation

Les rôles assignés aux personnels du système éducatif sont déclinés dans la Loi d'orientation de l'éducation et dans les textes portant emplois spécifiques des différents départements ministériels impliqués. On peut retenir en substance ceci :

5.2.9.1- le personnel enseignant :

Premier acteur de terrain du système éducatif le personnel enseignant :

- dispense les enseignements et formations conformément au programme national en vigueur à chaque niveau du système éducatif ;
- assure le contrôle et l'évaluation des connaissances et des acquis des apprenants ;
- intervient en tant qu'agent de changement qui prépare les jeunes apprenants à aborder l'avenir avec confiance et à se conduire de manière responsable ;

- participe à la gestion et au fonctionnement des établissements et est étroitement associé aux décisions relatives à l'éducation.

5.2.9.2 le personnel d'encadrement

Le personnel d'encadrement (inspecteurs et conseillers pédagogiques, conseillers d'orientation, conseillers d'éducation) :

- assure l'encadrement des enseignants et le contrôle des enseignants sur le plan pédagogique ;
- participe à leur formation continue ;
- veille à l'amélioration de la qualité et de la pertinence du système ;
- conçoit et élabore les contenus des programmes scolaires ;
- détermine les systèmes d'examens, de contrôle et d'évaluation scolaires ;
- aide les élèves à opérer des bons choix d'orientation ;
- assurent l'encadrement des élèves.

5.2.9.3. le personnel d'administration et de gestion

Les attachés et conseillers d'administration scolaire et universitaire, les attachés et conseillers d'intendance scolaire et universitaire et les gestionnaires des ressources humaines assurent l'administration et/ou la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de du système éducatif et de formation, conformément aux textes en vigueur.

5.2.10 – Les responsables administratifs des établissements et des centres de formation

Ils sont chargés de l'administration des structures d'éducation et de formation qui leur sont confiées. Ils veillent à une bonne exécution des programmes.

Ils organisent, coordonnent et supervisent les actions et les activités d'enseignement et de formation menées dans les enceintes scolaires et de formation. Ils entretiennent des relations de partenariat avec d'autres acteurs et des liens hiérarchiques fonctionnels avec l'administration et les collectivités décentralisées. Ils sont habilités à élaborer des projets éducatifs, des projets d'établissements et à les mettre en œuvre dans l'intérêt de l'école, de l'établissement ou du centre.

5.2.11 - Le patronat

Le secteur de production est le pourvoyeur d'emplois des sortants du système éducatif et de formation. A ce titre il a un rôle principal dans la définition et la mise en œuvre de la politique éducative. Il participe aux côtés de l'Etat à :

- la détermination des axes de formation en fonction des besoins de l'économie ;
- l'entretien d'un partenariat dynamique avec les autres acteurs du système ;
- l'amélioration de la qualité des formations et de la préparation aux différents métiers à travers l'accueil des apprenants en stage ;
- l'élaboration des contenus d'éducation et de formation et, dans certains cas de figure, à l'évaluation finale des élèves et étudiants ;
- l'animation des cadres de concertation et de gestion ;
- au financement du système éducatif et de formation ;
- la formation des personnels.

VI. EVALUATION DES RESSOURCES

La maîtrise des coûts de la réforme est un élément essentiel à sa réussite. Elle implique une

évaluation aussi précise que possible de toutes les dépenses entrant dans sa mise en œuvre.

Ces coûts prennent en compte :

- les dépenses de construction des infrastructures et d'équipements ;
- les dépenses de personnel enseignant, d'encadrement, administratif et d'appui ;
- les frais de fonctionnement ;
- le matériel didactique et pédagogique ;
- les fournitures, manuels et cantines scolaires ;
- les frais généraux de mise en œuvre (communication, suivi-évaluation, formation...).

Pour l'évaluation des coûts globaux aux différents niveaux du système d'éducation et de formation, les objectifs politiques fixés dans la stratégie globale de mise en œuvre de la réforme ont permis de déterminer les effectifs des apprenants à scolariser. A partir de ces effectifs, les estimations physiques (infrastructures, équipements, matériels, animateurs, formateurs, encadreurs, ...) en terme de besoins ont été identifiées comme indiqué dans le tableaux 1 ci-après.

Le coût global de la réforme, comme indiqué dans le tableau 2, est évalué à trois mille quatre cent vingt six milliards quatre vingt quinze millions trois cent trente mille (3 426 095 330 000) francs CFA dont : 51% pour les investissements, 22% pour les frais de personnel et 22% pour les frais de fonctionnement.

TABLEAU 1 RECAPITULATIF DES ESTIMATIONS PHYSIQUES DE LA REFORME

	Nature	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011 - 2012	2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	TOTAL
Pré scolaire	Nvx Apprenants	46 874	67 003	88 069	110 100	133 124	157 170	182 226	208 442	
	Nvs Garderies	100	100	100	100	100	100	100	100	800
	Nvx Bissongo	338	1482	1664	1872	2080	2080	2080	2080	13676
	Nvx Enseignants		0	313	787	794	802	810	810	4 316
Primaire	Nvx Apprenants	1 817 062	2 045 468	2 271 988	2 461 673	2 692 079	2 883 705	3 060 471	3 229 493	
	Nvx Apprenants public	1 576 547	1 781 348	1 983 805	2 156 285	2 365 991	2 541 688	2 700 867	2 852 726	
	Nvs Classes	2 289	3 940	4 121	3 669	4 480	3 943	3 694	3 659	29 795
	Nvx Enseignants	5 578	4 397	4 372	3 773	4 735	3 980	3 936	3 550	34 321
	Nvx Conseillers	112	88	87	75	95	80	79	71	686
	Nvx Inspecteurs	56	44	44	38	47	40	39	36	343
	Nb Manuels et Guides	346 541	410 553	3 525 478	4 036 267	1 436 547	4 593 242	5 326 092	1 523 795	21 198 515
	Nb fournitures	328 202	706 810	1 424 478	2 156 285	2 365 991	2 541 688	2 700 867	2 852 726	21 263 661
Post Primaire	Nvx Apprenants	320 972	366 997	421 814	487 944	561 706	642 079	730 680	829 802	
	Nvx Apprenants Public									
	Nvx CEG	61	115	141	172	189	212	240	274	1 404
	Nvx Enseignants	244	460	564	688	756	848	960	1 096	5 616
	Nvx Conseillers pédago.	10	18	23	28	30	34	38	44	225
	Nvx Inspecteurs	5	9	11	14	15	17	19	22	112
	Nb Manuels et Guides									
	Nb fournitures									
Secondaire général	Nvx Apprenants	57 948	65 490	76 534	92 355	113 159	139 114	170 739	208 885	
	Nvx Apprenants Public									
	Nvx Lycées	4	15	21	26	33	40	49	60	248
	Nvx Enseignants	56	210	294	364	462	560	686	840	3472
	Nvx Conseillers pédago.	2	8	12	15	18	22	27	34	139
	Nvx Inspecteurs	1	4	6	7	9	11	14	17	69
ETFP	Nvx Apprenants CETFP	6 084	9 667	15 360	24 405	38 778	61 614	97 898	155 550	
	Nvx Apprenants CETFP Public									
	Nvx Enseignants CETFP	0	160	254	404	642	1019	1 620	2 574	6 673
	Nvx CETFP		3	4	7	11	17	27	43	112
	Nb nvx Apprenants Lycées Tech/Pro	18 866	23 126	30 458	40 274	54 618	75 292	104 428	145 488	
	Nb Apprenants Lycées Tech/Pro Public									

	Nb Enseignants Lycées Tech/Pro	0	46	89	118	173	256	352	496	1530
	Nvx Lycées Techn/Pro		1	1	2	2	3	5	7	21
	Nvx Conseillers pédago.	0	8	14	21	33	51	79	123	328
	Nvx Inspecteurs	0	4	7	10	16	26	39	61	164
Enseignement Supérieur	Nvx Etudiants	33 279	43 910	52 779	62 940	75 310	91 301	113 424	145 051	
	Ratio Etudiants/enseignant	83	81	78	76	74	72	69	67	
	Nvx enseignants	0	132	113	133	167	223	319	472	1561
	Nvs Universités		2	1	1	1	1	0	0	6
	Nvs Cités		2	1	1	1	1	0	0	6
	Nvx Amphi 500 et 250	10	5	4	5	7	9	11	15	66
	Nvs Salles de cours	25	36	31	33	40	52	69	94	380
	Nvs Salles spécialisées Tech/Pro	0	21	16	21	28	36	55	86	263
	Nvx Labo	0	30	15	15	15	15	0	0	90
	Nvs Bibliothèques	0	2	1	1	1	1	0	0	6
	Nvx Batiments Adm. et Bureaux	0	12	6	6	6	6	0	0	36
	Nvx Complexe sportifs	0	2	1	1	1	1	0	0	6
Education Non Formelle	Nvx Apprenants CEBNF	4 422	29 160	47 880	66 600	87 869	111 688	137 137	164 039	
	Nvx animateurs CEBNF		35	364	364	1 330	1 199	1 018	882	5 192
	Nvx CEBNF		5	52	52	191	171	145	126	742
	Nvx Apprenants CPAF	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	Nvx CPAF	338	338	338	338	338	338	338	338	2 704
	Nvx Apprenants CFTP&Centre Formations aux métiers&entreprenariat	11 608	12 894	13 645	14 288	14 824	15 223	15 682	15 896	
	Nb Nvx Centre de Form. Tech (MJE)	35	27	34	40	45	49	53	55	396
	nvx formateurs CFTP	35	35	30	30	30	30	30	30	250
	Nvx Apprenants Centre d'Ecoute	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
	Nvx Centre Ecoutes	10	15	21	9	5	0	0	0	60
	Nvx formateurs Centre écoute	60	90	126	54	30	30	30	30	450
	Nvs Apprenantes Centre Form. Filles (MASSN)	0	1700	1700	1700	1700	1700	0	0	
	Nvx Centre Form. Filles (MASSN)		Pm	PM	PM	PM	PM			

TABLEAU 2 - COUT GLOBAL DE LA REFORME DU SYSTEME EDUCATIF DU BURKINA FASO*

		2007 - 2008	2008-2009	2009 - 2010	2010 - 2011	2011 - 2012	2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	TOTAL
PRESCOLAIRE (MASSN)	INVESTISSEMENTS avec infla 3%	9834,61	11101,20	11619,30	12188,82	12760,61	12818,32	13138,59	13468,40	96929,85
	PERSONNEL	1653,498	1741,122	2020,444	2850,112	3672,08	4487,68	5312,48	6131,28	27868,696
	FONCTIONNEMENT	597,521	821,059	803,688	922,524	1007,66	1418,86	1371,61	1624,235	8567,157
	TOTAL 1	12085,629	13663,381	14443,432	15961,456	17440,35	18724,86	19822,68	21223,915	133365,703
PRIMAIRE/CPAF/ CEBNEF (MEBA)	INVESTISSEMENTS avec infla 3%	49 012,16	66 668,81	72 228,32	70 169,69	90 980,83	82 795,23	80 738,02	80 424,24	593 017,30
	transfert	7 433,06	8 564,21	19 544,94	25 210,77	43 367,64	56 661,31	66 341,96	53 691,40	280 815,29
	PERSONNEL	47 083,47	51 003,24	55 737,78	61 507,01	68 605,74	77 434,60	88 545,95	102 713,31	552 631,10
	FONCTIONNEMENT	10 455,84	11 292,31	12 195,69	13 171,35	14 225,06	15 363,06	16 592,11	17 919,47	111 214,89
	TOTAL 2	113 984,52	137 528,57	159 706,73	170 058,81	217 179,26	232 254,21	252 218,03	254 748,42	1 537 678,56
POST- PRIM/SECOND/ SUP/ETFP (MESSRS)	INVESTISSEMENTS avec infla 3%	13 070,62	75 052,92	69 485,36	87 686,87	114 542,09	153 187,54	194 083,30	284 248,22	991 356,92
	Transfert	22 925,27	24 001,21	25 582,69	26 955,47	28 574,06	30 386,47	32 416,03	34 730,80	225 572,00
	PERSONNEL	12 542,40	13 270,40	14 113,80	15 095,80	16 245,90	17 601,00	19 208,60	21 129,40	129 207,30
	FONCTIONNEMENT	10 455,84	11 292,31	12 195,69	13 171,35	14 225,06	15 363,06	16 592,11	17 919,47	111 214,89
	TOTAL 3	58 994,13	123 616,84	121 377,54	142 909,49	173 587,11	216 538,07	262 300,04	358 027,89	1 457 351,11
FORMATION PROFESSIONNEL LE (MJE)	INVESTISSEMENTS avec infla 3%	4822,5	4112,28	5394,68	5999,07	6626,43	7242,56	8068,81	8624,49	50890,82
	PERSONNEL	129,83	236,75	336,25	353,25	406,92	456	528	600	3047
	FONCTIONNEMENT	110,4427	98,31294	127,60148	121,8488	127,8549	129,41978	139,98466	145,2671	1000,73236
	TOTAL 4	5062,7727	4447,34294	5858,53148	6474,1688	7161,2049	7827,97978	8736,79466	9369,7571	54 938,55
	TOTAL 1+2+3+4	185 174,72	274 907,11	295 655,30	329 051,61	408 334,58	467 646,55	534 480,74	634 145,50	3 183 333,93
RUBRIQUE COMMUNE	Communication	150	35	35	35	35	35	35	35	395
	curricula et formation	10107,80	10107,80	10107,80	10107,80	10107,80	0,00	0,00	0,00	50539,00
	suiwi-évaluation	50	50	50	50	150	50	50	150	600
	foyers jeunes filles	3600	3600	3600	3600	3600	3600	3200	3280	28080
	TOTAL	199 082,52	288 699,91	309 448,10	342 844,41	422 227,38	471 331,55	537 765,74	637 610,50	3 262 947,93
	Imprévus (5%)	9954,126102	14434,99541	15472,40522	17142,22055	21111,36885	23566,57759	26888,28697	31880,52483	163147,3965
	TOTAL GENERAL	209 036,65	303 134,90	324 920,51	359 986,63	443 338,75	494 898,13	564 654,03	669 491,02	3 426 095,33

*En millions de Francs CFA

VII. MOBILISATION DES RESSOURCES

Au regard de l'importance des financements à mobiliser, la mise en œuvre de la réforme nécessite la contribution de l'ensemble des partenaires du système éducatif. Il sera donc fait recours aux contributions :

- de l'Etat et de ses démembrements ;
- des partenaires techniques et financiers ;
- du secteur privé ;
- des ONG et associations.

Les projets déjà existants dans les départements ministériels en charge de l'éducation et de la formation (MESSRS, MEBA, MASSN, MJE) sont pris en compte dans la mobilisation des ressources.

Les évaluations ayant été faites pour le public la contribution du secteur privé n'est pas indiquée. Elle représente selon les niveaux et l'année de 10% à 30% des financements.

La contribution des ONG et associations est incluse dans les subventions.

La contribution des différents partenaires se présente comme indiqué dans le tableau 3 ci-après.

VIII – PROGRAMMATION PHYSIQUE

La mise en œuvre de la réforme implique à chaque niveau du système éducatif la réalisation d'infrastructures éducatives en nombre important, leurs équipements, l'acquisition de matériels didactiques et le recrutement d'enseignants et d'encadreurs pédagogiques en nombre suffisant.

Le tableau 4, ci-après, donne la programmation de la mise en place des infrastructures et équipements ainsi que celle du recrutement du personnel.

IX – PROGRAMMATION FINANCIERE

La mobilisation des ressources, leur mise à disposition dans les délais requis implique une planification rigoureuse des financements requis. Le tableau 5, ci-après, donne la programmation financière des activités nécessaires à la mise en œuvre de la réforme.

TABLEAU 3 : MOBILISATION DES RESSOURCES (Cf. Feuille Excel ci-joint)

TABLEAU 4 : PROGRAMMATION PHYSIQUE

ACTIVITES : (Quantités)										
OBJECTIF/PROGRAMMES/ACTIVITES	UNITE	QTE TOTALE	PREVISIONS QUANTITATIVES							
			2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
PROGRAMME 1: ACCROISSEMENT DE L'OFFRE (CAPACITES D'ACCEUILS)										
1- Inscriptions des élèves au CP1	Elève									
2- Réalisation et équipement d'infrastructures scolaires										
Préscolaire										
*Construction de complexe de bisongo	Complexe	526	13	57	64	72	80	80	80	80
*Construction de complexe de garderies populaires	Complexe	800	100	100	100	100	100	100	100	100
*Réhabilitation de garderies populaires	Garderie	93	7	18	20	23	25	0	0	0
*Equip.- Garderies et Bissongo	Garderie	1 326	113	157	164	172	180	180	180	180
Primaire										
*Construct. et équipement de salles de classes	Salle de classe	29 795	2 289	3 940	4 121	3 669	4 480	3 943	3 694	3 659
*Construct. et équipement de complexes	Complexe	550	25	25	100	100	100	100	100	
*Construct. de logement de maître	Logement	8 624	1 319	1 312	1 132	1 421	1 194	1 181	1 065	
*Construction et équipement de CEBNF	Complexes	742	0	5	52	52	191	171	145	126
*Construction et équipement de CPAF	Complexes	2 704	338	338	338	338	338	338	338	338
3- Inscription en classe de 6ème	Elèves									
4- Réalisation et équipement de salles de classe dans les établissements	Salle de classe									
*Construction et équipement de salles de classes complémentaires (6è-Tle)	Salle de classe	3 797	152	273	432	431	494	573	665	777
*Construction et équipement de CEG	CEG	1 404	61	115	141	172	189	212	240	274

*Construction de Lycées EG	Lycée	248	4	15	21	26	33	40	49	60
5-Réalisation et équipement d'infrastructures		0								
*Construction et équipement d'amphi de 500 places	Amphithéâtre	40	4	4	4	3	4	5	7	9
*Construction et équipement d'amphi de 250 places	Amphithéâtre	26	6	1	0	2	3	4	5	6
*Construction de salles de cours de 50 places	Salles	380	25	36	31	33	40	52	69	94
*Construction de nouvelles salles spécialisées en techn et pro	Salles	263	0	21	16	21	28	36	55	86
7-Construction et équipement de laboratoires	Laboratoire	90	0	30	15	15	15	15	0	0
8-Construction de bibliothèques universitaires	Bibliothèques	6	0	2	1	1	1	1	0	0
9-Construction de cités universitaires	cités	6	0	2	1	1	1	1	0	0
10-Construction d'infrastructures sportives	Terrains	6	0	2	1	1	1	1	0	0
11- Construction et équipement de foyers de jeunes filles	Foyers	352	45	45	45	45	45	45	41	41
TOTAL PROGRAMME 1										
OBJECTIF/PROGRAMMES/ ACTIVITES	UNITE	QTE TOTALE	PREVISIONS QUANTITATIVES							
			2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PROGRAMME 2: AMELIORATION DE LA QUALITE DES ENSEIGNEMENTS										
1- Recrutement du personnel d'encadrement										

Primaire		0								
* Nouveaux Conseillers pédagogiques	Encadreur	687	112	88	87	75	95	80	79	71
* Nouveaux Inspecteurs	Enseignant	344	56	44	44	38	47	40	39	36
Post-primaire		0								
* Nouveaux Conseillers pédagogiques	Encadreur	225	10	18	23	28	30	34	38	44
* Nouveaux Inspecteurs	Encadreur	112	5	9	11	14	15	17	19	22
Secondaire										
* Nouveaux Conseillers pédagogiques	Encadreur	138	2	8	12	15	18	22	27	34
* Nouveaux Inspecteurs	Encadreur	69	1	4	6	7	9	11	14	17
2- Recrutement du personnel enseignant		0								
* Encadreurs du pré scolaire	Encadreur	4 316	0	0	313	787	794	802	810	810
* Enseignants du primaire	Enseignant	34 321	5 578	4 397	4 372	3 773	4 735	3 980	3 936	3 550
* Professeurs de CEG	Professeur	5 616	244	460	564	688	756	848	960	1 096
* Professeurs de Lycée	Professeur	3 472	56	210	294	364	462	560	686	840
*Enseignants du supérieur	Professeur	1 559	0	132	113	133	167	223	319	472
1- Dotation en fournitures scolaires (kit)		0								
* Primaire	Kit/élève	15 077 047	328 202	706 810	1 424 478	2 156 285	2 365 991	2 541 688	2 700 867	2 852 726
* Post -primaire	Kit/élève	16 176 571	1 316 228	1 166 746	1 630 293	1 831 142	2 057 113	2 397 248	2 707 326	3 070 475
* AENF										
2- Manuels et guides scolaires										
* Pré scolaire	Manuel/élève	1 152 062	65 345	85 863	107 317	129 763	153 166	177 629	203 166	229 813
* Primaire	Manuel/élève	15 872 423	346 541	410 553	3 525 478	4 036 267	1 436 547	4 593 242	5326092	1 523 795
* Post -primaire	Manuel/élève	16 176 571	1 316 228	1 166 746	1 630 293	1 831 142	2 057 113	2 397 248	2 707 326	3 070 475
* AENF										
5- Formation pers. de l'enseignement et de la recherche										

* Encadreurs du pré scolaire	Encadreur	6 366	743	787	794	802	810	810	810	810
* Enseignants du primaire	Enseignant	34 321	5 578	4 397	4 372	3 773	4 735	3 980	3 936	3 550
* Professeurs de Lycée et collèges	Professeur	5 031	56	342	407	497	629	783	1 005	1 312
6- Mise en place de cantines scolaires										
* Pré scolaire	Dotation	5 647	113	270	434	606	786	966	1 146	1 326
* Primaire	ration	9 264 936	46 039	96 604	182 647	782 964	863 979	1 739 110	2 700 867	2 852 726
* Secondaire	ration	16 176 571	1 316 228	1 166 746	1 630 293	1 831 142	2 057 113	2 397 248	2 707 326	3 070 475
* AENF (à compléter)	ration									
TOTAL PROGRAMME 2										
OBJECTIF/PROGRAMMES/ACTIVITES	UNITE	QTE TOTALE	PREVISIONS QUANTITATIVES							
			2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PROGRAMME 3: DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ACTION/INGINIERIE PEDAGOGIQUE ET DE LA FORMATION										
1- Elaboration de curricula pour le primaire	Programme	0								
2- Appui à la recherche développement	Recherche	0								
TOTAL PROGRAMME 3										
PROGRAMME 4: RENFORCEMENT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE (CAPACITE D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DU SYSTEME EDUCATIF)										
1- Elaboration et adoption des textes d'application de la Loi d'Orientation de l'éducation	Décret et arrêté		PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
2- Création de comités régionaux de mise en œuvre de la réforme	Comité		PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
3- Prise en charge des frais de scolarité	Elève	0	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
4- Frais de fonctionnement		0								
* Garderies et bisongo	Garderie	526	13	57	64	72	80	80	80	80

* Ecole	Ecole	0	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
* CEG	CEG	1 404	61	115	141	172	189	212	240	274
*Lycée			4	15	21	26	33	40	49	60
* ETS/TCHN	Ets technique	133	0	4	5	9	13	20	32	50
* Centres de formation	Centre	361	27	34	40	45	49	53	55	58
* Centres d'écoute	Centre	49	15	21	8	5	0	0	0	0
*Acquisition de matériels de transport (bus pour université)	Mat. Transport	0								
* Const. Et Equip. de présidences universitaires			0	2	1	1	1	1	0	0
* Const. Et Equip. Bâtiments administratifs UFR	Bâtiment	36	0	12	6	6	6	6	0	0
*Construction d'inspection du primaire	Inspection	471	77	60	60	52	65	55	54	49
TOTAL PROGRAMME 4										
OBJECTIF/PROGRAMMES/ACTIVITES	UNITE	QTE TOTALE	PREVISIONS QUANTITATIVES							
			2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PROGRAMME 5: DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE										
1- Réalisation et équipement de nouvelles infrastructures : Centres de formation Technique (CFP)	Centre	0								
*Construction de salles spécialisées (CET & Lycée T/P)	Salle	3 423	0	102	165	237	359	541	808	1211
*Construction de CET	CET	112	0	3	4	7	11	17	27	43
*Construction de Lycée techn. et/ou pro	Lycée	21	0	1	1	2	2	3	5	7
*Construction de salles de cours	Salle	250	0	8	15	19	28	41	58	81
*Construction de centre d'écoute pour jeunes (niveau national)	Centre	1	0	0	0	1	0	0	0	

*Construction de centre d'écoute pour jeunes (niveau régional)	Centre	14	3	5	6	0	0	0	0	0
*Construction de centre d'écoute pour jeunes (niveau provincial)	Centre	45	7	10	15	8	5	0	0	0
2- Elaboration de curricula de formation techn. et professionnelle adapté	Curricula	0								
3- Recrutement de formateurs	Formateur	0								
*Formateurs de centres de formation	Formateur	245	35	30	30	30	30	30	30	30
*Formateurs de centres d'écoute	Formateur	300	90	126	54	30	0	0	0	0
Professeur de CETFP	Professeur	6 673	0	160	254	404	642	1 019	1 620	2 574
Professeur de lycée techn et prof	Professeur	1 530	0	46	89	118	173	256	352	496
4- Renforcement des capacités de l'observatoire national de l'emploi et de la formation		0								
5- Recrutement du personnel d'encadrement des jeunes		0								
*Encadreurs de centres de formation	Encadreur	245	35	30	30	30	30	30	30	30
*Encadreurs de centres d'écoute	Encadreur	300	90	126	54	30	0	0	0	0
TOTAL PROGRAMME 5										
PROGRAMME 6: PLAIDOYER / MOBILISATION SOCIALE										
1- Elaboration d'un plan de communication	Plan Commun.	0,000	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
2- Lancement officielle du démarrage de la phase 1 de la réforme dans un des 45 départements pilotes		0,000	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
TOTAL PROGRAMME 6		0,000								
PROGRAMME 7: SUIVI ET EVALUATION										
1- Mise en place d'un comité de suivi régional	Comité	0,000	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
2- Mise en place d'un comité de suivi interministériel élargie aux acteurs sociaux	Comité		PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
3- Evaluation à la fin de chaque phase	Evaluation	0,000	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM

TOTAL PROGRAMME 7			PM							

TABLEAU 5 : PROGRAMMATION FINANCIERE

<u>ACTIVITES</u> : (en millions de FCFA)											
OBJECTIF/PROGRAMMES/ACTIVITES	Unité	PRIX UNITAIRE	COUT TOTAL	PREVISIONS FINANCIERES ANNUELLES							
				2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PROGRAMME 1: ACCROISSEMENT DE L'OFFRE (CAPACITES D'ACCEUILS)											
1- Réalisation et équipement d'infrastructure											
2- Réalisation et équipement d'infrastructures scolaires											
Précolaire											
*Construction de complexe de bissongo	Complexe	26,00	14 076,14	338,00	1 526,46	1 713,92	1 928,16	2 142,40	2 142,40	2 142,40	2 142,40
*Construction de complexe de garderies populaires	Complexe	86,20	76 651,94	8 620,00	8 878,60	9 144,96	9 419,31	9 701,89	9 992,94	10 292,73	10 601,51
*Construction et équipement d'amphi	Amphithéâtre	221,89	443,77	443,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
*Réhabilitation de garderies populaires	Garderie	9,00	900,26	63,00	166,86	190,96	226,19	253,24	0,00	0,00	0,00
*Equip.- Garderies et Bissongo	Garderie	3,27	4 857,83	369,85	529,28	569,46	615,16	663,08	682,97	703,46	724,57
Primaire											
*Construct. et équipement de salles de classes	Salle de classe	10,72	367 196,37	25 276,58	44 813,20	48 278,03	44 272,28	55 680,03	50 476,06	48 707,15	49 693,03
*Construct. et équipement de complexes	complexes	42,00	28 439,82	1 081,50	1 113,95	1 147,36	4 727,14	4 868,95	5 015,02	5 165,47	5 320,43
*Construct. de logement de maître	logements	8,70	101 832,36	14 991,75	12 174,15	12 472,82	11 084,46	14 331,76	12 403,58	12 636,59	11 737,26
*Construction et équipement de CEBNF	Centre	25,00	22 105,04	0,00	132,61	1 420,55	1 463,16	5 535,53	5 104,57	4 458,29	3 990,33
*Construction et équipement de CPAF	Centre	6,30	18 574,67	2 088,84	2 151,51	2 216,05	2 282,53	2 351,01	2 421,54	2 494,18	2 569,01
*Réfection des écoles et bâtiments administratifs	école/bâtiment		38 795,52	3 206,40	4 361,51	4 725,22	4 590,54	5 952,02	5 416,51	5 281,93	5 261,40

3- Inscription en classe de 6ème	Elèves										
4- Réalisation et équipement de salles de classe dans les établissements	Salle de classe										
*Construction et équipement de salles de classes complémentaires (6è-Tle)	Salle de classe	9,30	36 315,91	1 302,91	2 405,92	3 109,74	4 036,81	4 766,50	5 693,23	6 809,04	8 191,76
*Construction et équipement de CEG	CEG	80,00	131 727,63	5 025,67	9 783,28	12 285,60	15 481,80	17 515,09	20 269,50	23 602,35	27 764,34
*Construction de Lycées EG	Lycée	110,00	32 479,77	484,87	1 754,36	2 498,62	3 254,46	4 164,38	5 286,69	6 669,56	8 366,84
*Réhabilitation de CEG et Lycées	CEG/Lycée		14 036,63	476,94	976,05	1 252,58	1 594,11	1 851,22	2 187,46	2 595,67	3 102,61
5-Réalisation et équipement d'infrastructures (enseign. Sup)											
*Construction et équipement d'amphi de 500 places	Amphithéâtre	650,00	30 085,60	2 678,00	2 558,61	2 975,35	2 176,23	2 794,17	3 879,04	5 491,64	7 532,56
*Construction et équipement d'amphi de 250 places	Amphithéâtre	350,00	10 702,20	2 195,68	306,96	62,85	601,92	1 284,47	1 641,56	1 943,96	2 664,82
*Construction de salles de cours de 50 places	Salles	35,00	15 723,99	906,56	1 328,07	1 190,44	1 293,86	1 640,59	2 189,25	2 990,27	4 184,96
*Construction de nouvelles salles spécialisées en techn et pro	Salles	450,00	137 815,24	0,00	9 693,08	7 658,29	10 376,28	13 965,79	18 827,37	29 425,04	47 869,38
7-Construction et équipement de laboratoires	Laboratoire	550,00	55 220,24	0,00	17 504,85	9 015,00	9 285,45	9 564,01	9 850,93	0,00	0,00
8-Construction de bibliothèque universitaire	Bibliothèques	600,00	5 689,36	0,00	1 803,53	928,82	956,68	985,38	1 014,94	0,00	0,00
9-Construction de cités universitaires	cités	3 000,00	23 426,77	0,00	7 426,30	3 824,54	3 939,28	4 057,46	4 179,18	0,00	0,00
10-Construction d'infrastructures sportives	Terrains	1 000,00	6 309,14		2 000,00	1 030,00	1 060,90	1 092,73	1 125,51	0,00	0,00
11- Construction et équipement de foyers de jeunes filles	Foyer	80,00	28 080,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00	3 200,00	3 280,00
TOTAL PROGRAMME 1			1 201 486								
OBJECTIF/PROGRAMMES/ACTIVITES	UNITE	PRIX UNITAIRE	COUT TOTAL	PREVISIONS QUANTITATIVES							
				2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PROGRAMME 2: AMELIORATION DE LA QUALITE DES ENSEIGNEMENTS											

1- Recrutement du personnel enseignant et d'encadrement											
Précolaire				1 627,50	1 713,12	2 008,44	2 824,11	3 646,08	4 459,68	5 280,48	6 101,28
*Formateurs pré scolaire	Formateur	1,67	13 841,20	1 627,50	1 713,12	1 726,74	1 742,31	1 757,88	1 757,88	1 757,88	1 757,88
* Encadreurs du pré scolaire	Encadreur	1,18	13 819,50	0,00	0,00	281,70	1 081,80	1 888,20	2 701,80	3 522,60	4 343,40
Primaire				47	51 003,24	55 737,78	61	68 605,74	77	88	102 713,31
* Enseignants du primaire	Enseignant		552 631,12	083,47	51 003,24	55 737,78	507,01	68 605,74	434,60	545,95	102 713,31
* Nouveaux Conseillers pédagogiques	Encadreur										
* Nouveaux Inspecteurs	Encadreur										
Autres Personnel administratif											
Transfert			57 352,17	6 756,95	6 808,21	6 878,93	6 976,76	7 112,64	7 302,31	7 568,96	7 947,41
Post-primaire, secondaire et supérieur				12	13 270,42	14 113,75	15	16 245,88	17	19	21 129,43
* Professeurs de CEG	Professeur		129 207,32	542,43	13 270,42	14 113,75	095,80	16 245,88	601,03	208,57	21 129,43
* Professeurs de Lycée	Professeur										
*Enseignants du supérieur	Professeur										
* Nouveaux Conseillers pédagogiques	Encadreur										
* Nouveaux Inspecteurs	Encadreur										
Autres Personnel administratif											
Transferts			200 332,02	21	22 621,07	23 405,45	24	25 253,26	26	27	28 946,60
2- Dotation en fournitures scolaires (kit)											
* Primaire	Kit/élève		30 033,20	70,20	147,00	394,00	717,00	6 470,00	6 944,00	7 419,00	7 872,00
* Post -primaire	Kit/élève		3 444,80		97,75	270,04	364,12	481,18	606,44	738,75	886,51
3- Manuels et guides scolaires											
* Pré scolaire	Manuel/élève		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Primaire	Manuel/élève		64 301,40	53,40	450,00	10 080,00	280,00	3 681,00	174,00	944,00	3 639,00
* Post -primaire	Manuel/élève		10 524,10	528,33	603,94	877,75	1 138,25	1 374,36	1 659,34	1 981,71	2 360,43
1- Elaboration de curricula et formation du pers.	Programme		0	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
*Renforcement des competences au prescolaire	Encadreur		208,00	26,00	28,00	12,00	26,00	26,00	28,00	32,00	30,00

* Enseignants du primaire	Programme		50 539,00	10 107,80	10 107,80	10 107,80	10 107,80	10 107,80	0,00	0,00	0,00
* Professeurs de Lycée et collèges											
5- Mise en place de cantines scolaires											
* Pré scolaire	Dotation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Primaire	ration		129 128,50	552,50	1 159,00	2 192,00	3 237,00	26 104,00	29 241,00	32 410,00	34 233,00
* Post -primaire	ration		11 145,39	482,10	678,44	903,80	1 174,42	1 465,28	1 776,69	2 127,42	2 537,23
TOTAL PROGRAMME 2			1 266 508								
OBJECTIF/PROGRAMMES/ACTIVITES	UNITE	PRIX UNITAIRE	COUT TOTAL	PREVISIONS QUANTITATIVES							
				2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PROGRAMME 3: DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ACTION/INGINIERIE PEDAGOGIQUE ET DE LA FORMATION											
3- Appui à la recherche développement	Recherche		0	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
4-Mise en place du système LMD	Formation		9000		3000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
TOTAL PROGRAMME 3			9 000								
PROGRAMME 4: RENFORCEMENT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE (CAPACITE D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DU SYSTEME EDUCATIF)											
1-Frais de fonctionnement et charges											
* Garderies et bissongo	Garderie		8 567,16	597,52	821,06	803,69	922,52	1 007,66	1 418,86	1 371,61	1 624,24
*Structure Adm du primaire	inspect/direct.		111 214,88	10 455,84	11 292,31	12 195,69	13 171,35	14 225,06	15 363,06	16 592,11	17 919,47
* CEG , Lycée techn et pro et enseignement sup	CEG/lycée		111 214,88	10 455,84	11 292,31	12 195,69	13 171,35	14 225,06	15 363,06	16 592,11	17 919,47
* Centres de formation techn et pro	Centre		1 000,73	110,44	98,31	127,60	121,85	127,85	129,42	139,98	145,27
2- Const. Et Equip. De présidences universitaires	Présidence	350,000	2 342,68	0,00	742,63	382,45	393,93	405,75	417,92	0,00	0,00

3-Const. Et Equip. Bâtiments administratifs UFR	Bâtiment	150,000	6 024,03	0,00	1 909,62	983,45	1 012,96	1 043,35	1 074,65	0,00	0,00
4-Construction d'inspection du primaire	Inspection	30,000	16 073,51	2 367,08	1 921,89	1 968,29	1 749,58	2 261,54	1 957,96	1 994,40	1 852,78
TOTAL PROGRAMME 4			256 438								
OBJECTIF/PROGRAMMES/ACTIVITES	UNITE	PRIX UNITAIRE	COUT TOTAL	PREVISIONS QUANTITATIVES							
				2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PROGRAMME 5: DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE											
1- Réalisation et équipement de nouvelles infrastructures											
*Construction de salles spécialisées (CET & Lycée T/P)	Salle		145 075	0,00	3 786,21	6 314,78	9 330,5	14 564,54	22 607,08	34 778,16	53 693,56
*Construction de CET	CET	80	121 734	0,00	2 545,40	4 165,71	6 817,46	11 157,23	18 259,54	29 882,93	48 905,38
*Construction de Lycée techn et/ou pro	Lycée	110	207 775	0,00	5 528,05	10 932,83	15 074,17	22 689,43	33 683,69	48 894,68	70 972,02
*Construction de centre d'ecoute pour jeunes (niveau national)	Centre	150	164	0,00	0,00	0,00	163,91	0,00	0,00	0,00	0,00
*Construction de centre d'ecoute pour jeunes (niveau régional)	Centre	50	726	150,00	257,50	318,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
*Construction de centre d'ecoute pour jeunes (niveau provincial)	Centre	30	1 427	210,00	309,00	477,41	262,25	168,83	0,00	0,00	0,00
*Construction de formation techn et pro	Centre	128	48 574	4 462,50	3 545,78	4 599,00	5 572,91	6 457,61	7 242,56	8 068,81	8 624,49
2- Elaboration de curricula de formation techn. et professionnelle adapté	Curricula										
3- Recrutement de formateurs	Formateur										
*Formateurs de centres de formation	Formateur		2 772	84,00	168,00	240,00	312,00	384,00	456,00	528,00	600,00
4- Recrutement du personnel d'encadrement des jeunes											
*Encadreurs de centres d'écoute	Encadreur		275	45,83	68,75	96,25	41,25	22,92	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROGRAMME 5			528 521								

PROGRAMME 6: PLAIDOYER / MOBILISATION SOCIALE											
1- Elaboration d'un plan de communication	Plan Commun.		395,00	150,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00
2- Lancement officielle du démarrage de la phase 1 de la réforme dans un des 45 départements pilotes			0,00								
TOTAL PROGRAMME 6			395,00	150,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00
PROGRAMME 7: SUIVI ET EVALUATION											
1- Mise en place d'un comité de suivi régional	Comité		600,00	50,00	50,00	50,00	150,00	50,00	50,00	50,00	150,00
2- Mise en place d'un comité de suivi interministériel élargie aux acteurs sociaux	Comité		0,00								
3- Evaluation à la fin de chaque phase	Evaluation		0,00								
TOTAL PROGRAMME 7			600,00	50,00	50,00	50,00	150,00	50,00	50,00	50,00	150,00
TOTAUX			3 262 948,01								

CONCLUSION

La présente réforme du système d'éducation et de formation du Burkina Faso constitue un cadre d'action en vue de l'émergence d'une nouvelle société à même d'assurer le développement durable du pays.

Elle intervient dans un contexte national et international favorable marqué par :

- la mise en œuvre de projets éducatifs importants (PDDEB, PEPPII, BAD VI...);
- la priorité accordée par l'Etat au secteur éducatif ;
- la disponibilité affichée par les partenaires techniques et financiers à soutenir le Burkina Faso dans l'atteinte des objectifs de l'EPT et des OMD.

Tous ces facteurs sont autant d'atouts pour réussir la mise en œuvre de la réforme.

A cet égard ce document de cadrage général, en donnant une évaluation aussi exhaustive que possible et une programmation physique et financière de l'ensemble des actions à mener, constitue un instrument précieux de planification et de mobilisation des ressources en vue de la réalisation des objectifs de la réforme.

La pertinence des objectifs de la réforme et l'ampleur des moyens à mettre en œuvre pour sa réussite, invitent chaque burkinabè à s'y investir.

Si l'ambition affichée dans le présent document de cadrage est de réaliser tous les objectifs de la réforme à l'horizon 2015, au regard de l'importance des moyens (humains, matériels et financiers) à mettre en œuvre et vu les capacités réelles de notre pays à mobiliser ces moyens d'ici à 2015, la priorité doit être accordée à l'enseignement de base (primaire et post-primaire) ; l'atteinte des objectifs des autres niveaux du système éducatif doit être envisagée pour l'horizon 2020.

ANNEXES

ANNEXE 1
CADRE LOGIQUE DU CADRE D'OPERATIONNALISATION DE LA REFORME DU SYSTEME EDUCATIF

Description des composantes	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Hypothèse et conditions de réussite	Contraintes
Objectif général : La Réforme vise à mettre en place un système éducatif adapté, cohérent et fonctionnel, accessible à toutes les couches de la société et permettant un développement socio économique et culturel harmonieux du Burkina Faso.	Existence de passerelles Accroissement du rendement externe	Rapports statistiques Rapports annuels	Adoption du cadre d'opérationnalisation de la réforme	
Objectifs spécifiques				
1. Opérationnaliser le principe de l'obligation et de la gratuité scolaires qui couvre la tranche d'âge de 6 à 16 ans	Loi d'orientation révisée promulguée	Journal officiel (JO)	Cadre d'opérationnalisation de la réforme adopté	
2. restructurer le système éducatif dans le sens d'une meilleure intégration des ordres d'enseignement et de l'effectivité des cycles terminaux	Décrets d'application portant restructuration du système éducatif	Journal officiel (JO)	Projets de décrets élaborés à cet effet	Réticences des acteurs
3. développer l'offre d'éducation de base et de formation en vue de l'éducation pour tous	Nombre d'infrastructures réalisées Nombre de filières de formation créées	Annuaire statistiques	Mise en œuvre de la carte éducative consolidée	Manque de financement
4. Améliorer la qualité des apprentissages pour accroître les rendements internes et externes	Nombre d'élèves et apprenants réussissant Taux de chômage des sortants Taux d'embauche des sortants	Annuaire statistique	Conception d'une base de données adaptée	
5. faciliter la mobilisation de ressources financières pour le développement harmonieux de l'éducation de base et de la formation	Loi de programmation financière adoptée Mécanismes de décaissement adaptés	Loi des finances	Table ronde des bailleurs de fonds Mobilisation ressources internes	
6. développer l'enseignement technique et la formation professionnelle afin d'améliorer l'efficacité externe du système éducatif en renforçant l'employabilité des jeunes	Nombre de centres de formation et d'écoles techniques créés	Annuaire statistiques	Politique de développement de la formation technique et professionnelle	Volonté politique Clivages institutionnels
7 établir des passerelles entre le sous-système formel et le sous-système non formel, entre l'enseignement général, la formation technique et professionnelle et les différentes offres de formation possibles en tenant compte des besoins de l'économie nationale	Nombre d'élèves passant d'un sous système à l'autre et vice versa, d'une catégorie d'enseignement à l'autre	Annuaire statistiques	Adoption de règles institutionnelles à travers un mécanisme de certification homologué	
8. rendre les cycles plus fonctionnels grâce à une meilleure description de leur processus opératoire de fonctionnement	Indicateurs de rendement interne	Annuaire statistiques	Existence d'un plan d'action financé	Manque de ressources

				jusqu'en 2015	
9. professionnaliser les filières d'apprentissage et de formation à tous les niveaux et, particulièrement au niveau de l'enseignement supérieur dans le cadre du nouveau dispositif de certification : Licence-Master-Doctorat (LMD).	Nombre de filières professionnalisées		Annuaire statistiques	Existence d'un plan de professionnalisation progressive	Insuffisance de professeurs qualifiés
10. Renforcer les capacités de gestion et de pilotage des structures et des acteurs en charge de l'éducation et de la formation	Nombre de cadres et d'agents formés		Rapport d'exécution du plan de formation des personnels	Existence d'un plan de formation consolidé	Adhésion des partenaires
Activités	Indicateurs	Délai	Moyen humain	Moyens matériels	Moyens financiers
I. Opérationnaliser le principe de l'obligation et de la gratuité scolaire qui couvre la tranche d'âge de 6 à 16 ans					
1.1. Prendre un Décret portant sur l'obligation et la gratuité scolaire suivi d'un arrêté conjoint MESSRS/MEBA sur l'obligation scolaire de 6 à 16 ans et la gratuité de l'éducation de base dans le public	Décret et Arrêté signés et disponibles	Septembre 2007	Cabinet Ministre	PM	PM
1.2. Définir le paquet essentiel éducatif gratuit (fournitures scolaires et manuels scolaires, suppression progressive des frais d'inscription, accroissement de l'offre)	Paquet éducatif essentiel identifié	Septembre 2007	Commission de réflexion sur la réforme		
1.3. Doter les écoles de manuels et fournitures scolaires avant chaque rentrée scolaire	Nbre de manuels et de fournitures servis	Septembre 2007	Services d'approvisionnement MEBA/MESSRS	PM	PM
1.4. Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication : information, sensibilisation, débats, échanges, etc. sur la réforme	Nombre de messages diffusés Nombre de personnes sensibilisées	A partir du 1 ^{er} septembre 2007	DCPM des ministères Partenaires sociaux Structures déconcentrées et décentralisées	Média public et privé Moyens de communication Logistique	Cf. Budget réforme du système éducatif
II. Restructurer le système éducatif dans le sens d'une meilleure intégration des ordres d'enseignement et de formation en vue de l'effectivité des cycles terminaux					
2.1. Elaborer et faire adopter les décrets d'application de la Loi d'Orientation de l'Education : (1) Décret portant restructuration du système éducatif (2) Décret portant transfert de compétences aux régions et collectivités décentralisées, (3) Décret portant réglementation et promotion de l'enseignement privé, etc.	Décrets adoptés	15 décembre 2007	Cabinets & SGG/CM	PM	PM
2.2. Réviser les décrets portant organisation des ministères en charge de l'éducation et de la formation	Décrets adoptés	30 décembre 2007	Cabinets & SGG/CM	PM	PM
2.3. Relire et actualiser les programmes sectoriels (PDDEB, PEPPII, PRP/FP, etc.)	Version consolidée des programmes de	2007-2008	Comité interministériel	PM	PM

	développement des ministères				
2.4. Réorganiser le territoire en pôles académiques	Décret portant organisation du territoire en pôles académiques	2008	MESSRS/MEBA/MJE/MASSN		
III. Accroître l'offre d'éducation de base et de formation en vue de l'éducation pour tous					
3.1. Construire et équiper de nouvelles infrastructures	Nombre de classes construites	2007-2015	Techniciens en bâtiment Faso Baara	Logistique	PM
3.2. Réfectionner/réhabiliter et équiper d'anciennes infrastructures	Nombre de classes réfectionnées ou réhabilitées	2007-2015	Agence spécialisée en génie civil	PM	PM
3.3. Diversifier les filières de formation	Nombre de filières créées	2007 – 2015	Directions en charge des curricula	PM	PM
3.4. Innover les régimes pédagogiques (temps plein, temps partiel, CDF, CMG, Education spécialisée, etc.)	Nombre de régimes créés	2007 – 2015	Directions en charge des curricula	PM	PM
IV. Améliorer la qualité des apprentissages pour accroître les rendements internes et externes					
4.1. Renover les programmes à l'aide de thèmes émergents : EMP, TIC, ECM, IST/VIH/SIDA	Programmes renouvés	2007 à 2011	Cadres des Ministères et OSC	Cf. estimation groupe 1	PM
4.2. Réformer les curricula des différents ordres d'enseignement en prenant en compte les langues nationales, les programmes renouvés.	Travaux de la commission nationale et des commissions techniques sectoriels des programmes	2007-2015	Spécialistes en élaboration des curricula	PM	PM
4.3. Former les enseignants à l'utilisation des programmes	Nombre d'enseignants formés	2007 à 2011	Spécialistes	Cf. Estimation G1	
4.4. Créer un Centre d'Excellence	Existence du centre d'excellence		Formateurs de formateurs	Programmes de formation adaptés	PM
4.5. Recruter de nouveaux agents	Nombres d'agents recrutés	2007-2015	DRH, Fonction Publique	PM	PM
4.6. Former de nouveaux agents	Nombre d'agents formés	2007-2015	spécialiste de l'éducation	PM	PM
4.7. Renforcer les innovations pédagogiques porteuses	Nombre d'innovations réalisées	2007-2015	Spécialiste des innovations pédagogiques	PM	PM
4.8. Renforcer la participation communautaire	Nombre de structures communautaires mises en	2007-2015	Comité de suivi	PM	PM

	place et fonctionnelles				
4.9. Elargir les possibilités de formation continue des enseignants par l'intermédiaire des TIC	Nombre de personnes inscrites aux cours de formation à distance	2007 - 2015	CEDO	Campus virtuels	
V. Faciliter la mobilisation de ressources financières pour le développement harmonieux de l'éducation de base et de la formation					
5.1. Augmenter le pourcentage du budget des ministères en charge de l'éducation et de la formation à 20% du budget national	% du budget des ministères	2007-2015	DAF, DEP	PM	
5.2. Mobiliser la taxe patronale d'apprentissage au profit de la formation	Taux d'absorption	2007-2015	DAF, DEP	PM	PM
5.3. Elaborer un cadre de programmation financière de la réforme du système éducatif	Existence d'une loi de programmation financière	Mars 2008	Juriste et Expert en Education	PM	PM
5.5. Organiser une table ronde avec les PTF (BM, le FMI, la BAD, les Institutions spécialisées des NU, les partenaires bilatéraux, la Société civile, etc.) autour du développement intégré de l'éducation	Rapport de tenue effective de la table ronde	2008	Juriste et Expert en Education	PM	PM
5.6. Elaborer des fiches de projets et programmes	Nombre de programmes/projets financés	2008-2015	Spécialistes en conception de projets et programmes	PM	PM
VI. Développer l'enseignement technique et professionnel afin d'améliorer l'efficacité externe du système éducatif en renforçant l'employabilité des jeunes					
6.1. Adopter la politique de développement de la formation technique et professionnelle	Décret portant adoption de la politique Schéma directeur	Décembre 2007	Juriste et spécialiste en éducation Commission technique et comité de coordination	PM	PM
6.2. Etablir des systèmes d'enseignement technique et professionnel dotés d'éventails de programmes et de prestataires	Plan de développement ETFP	2008	Directions en charge des curricula	Programmes de formation variés Répertoire de personnes ressources compétentes	PM
6.3. Etablir des normes de formation et certification	Guide des normes et de la certification Textes réglementaires	2008	Cabinets des Ministres		
6.4. Mettre en place des programmes de développement de filières professionnalisantes	Nombre de filières	2007-2015	Spécialiste en conception de programme de développement ;	Infrastructures et équipements	PM

			Techniciens des différents domaines		
6.5. Doter les établissements d'ETFP d'équipements adéquats	Nombre d'ateliers équipés	2007 - 2015	Directions en charge de la formation		
6.6. Faciliter l'accès de l'ETFP aux filles (soutien financier, mesures incitatives, etc.)	Nombre de filles inscrites dans la FTP Nombre bénéficiant d'un soutien	2007 - 2015	Direction de la promotion de l'éducation des filles partenaires	Kits d'apprentissage Kits d'installation	
6.7. Développer la formation technique par alternance	Nombre de structures développant un programme de formation par alternance	2007 - 2015	Cabinets de contrôle, Communautés	Ateliers Entreprises PMI, PME	PM
Exploiter le potentiel des TIC pour accélérer l'accès à la formation	Nombre de personnes inscrites dans un cours de formation en ligne	2008 - 2015	DRH		
6.8. Adopter les référentiels des métiers et des mécanismes généraux de certification et de validation des acquis	Rapport d'adoption	2008	Spécialistes en référentiel de métiers	PM	PM
6.9. Former des instructeurs (enseignants, formateurs niveau BEP ou Bac pro) pour les structures de pré professionnalisation	Nombre d'instructeurs formés	2008 - 2015	Formateurs de formateurs	Programmes de formation	
6.10. Privilégier la prestation multiple en matière de formation pré professionnelle pour suppléer au manque de ressources humaines.	Nombre de prestataires sous contrat pédagogique	2008-2015	Directions en charge de la formation Partenaires privés		
6.11. Renforcer les établissements d'ETFP d'ateliers d'incubation	Nombre d'ateliers d'incubation créés	2008 - 2015	Directions en charge de la formation Partenaires privés		
VII. Etablir des passerelles entre le sous-système formel et le sous-système non formel, entre l'enseignement général, la formation technique et professionnelle et les différentes offres de formation possibles en tenant compte des besoins de l'économie nationale					
7.1. Elaborer un guide de certification intégrée entre Formel – Non Formel	Décret	2008	Ministère en charge de l'éducation et de la formation	PM	PM
7.2. Elaborer les textes réglementaires de gestion des passerelles	Décrets et arrêtés d'application	2008	Ministère en charge de l'éducation et de la formation		
7.3. Mettre en place des programmes de développement des filières de formation pré professionnelle et professionnelle	Textes réglementaires	Juin 2007	Ministère en charge de l'éducation et de la formation	PM	PM
7.4. Articuler les programmes du non formel avec ceux du formel dans un	Existence d'un schéma	Mars 2007	Juriste et Expert en	PM	PM

continuum	directeur d'intégration des ordres d'enseignement		Education		
VIII. Rendre les cycles plus fonctionnels grâce à une meilleure maîtrise de leur processus opératoire de fonctionnement					
8.1. création sections alternatives de formation professionnelle pour les apprenants en fin de cycles	Nombre de structures tampons ouvertes à l'attention des étudiants en fin de cycle	2007 - 2015	Direction en charge de la formation		
8.2. Introduction des activités de production à tous les niveaux de l'éducation	Nombre d'ateliers fonctionnels	2007-2015	Formateurs Maîtres artisans	PM	PM
IX. professionnaliser les filières d'apprentissage et de formation à tous les niveaux et, particulièrement au niveau de l'enseignement supérieur dans le cadre du nouveau dispositif de certification : licence-master-doctorat (LMD).					
9.1. Créer des sections manuelles dans les établissements post primaires au profit des sortants du primaire âgés de 15/16 ans ne pouvant pas poursuivre un cursus normal.	Nombre de sections manuelles créées et fonctionnelles	2008-2015	Formateurs Maîtres artisans	PM	PM
9.2. Réaliser au moins 1CEBNF par département et gros villages	Nombre de CEBNF	2007-2011	Formateurs qualifiés	PM	PM
9.3. Réaliser une école des mille métiers par région	Nombre d'EMM	2008-2014	Formateurs qualifiés	PM	PM
9.4. Réaliser 13 centres régionaux de formation professionnelle par apprentissage	Nombre de CRFP	2008-2014	Formateurs qualifiés	PM	PM
9.5. Réaliser 45 centres provinciaux de formation professionnelle par apprentissage	Nombre de CPFP	2008-2015	Formateurs qualifiés	PM	PM
9.6. Créer des filières techniques CAP à partir de la 4 ^{ème} .	Arrêté ministériel	Avril 2007	DRH	PM	PM
9.7. Mettre en place le système LMD	Arrêté ministériel	2007	Cabinet Ministre	PM	PM
9.8. Développer la formation des adultes à l'université	Nombre de filières	2007-2015	UFR	PM	PM
9.9. créer un Centre de Pédagogie Universitaire	Centre de Pédagogie Universitaire (CPU)	2008	Spécialistes en pédagogie Universitaire	PM	PM
9.10. Créer un centre d'information et d'orientation du primaire à l'université à large compétence sur les questions d'éducation/formation	CIO	2008	Spécialiste en information et orientation	PM	PM
X. Renforcer les capacités de gestion et de pilotage des structures et acteurs en charge de l'éducation et de la formation					
10.1. Perfectionner les cadres de l'éducation et de la formation sur la formulation et la mise en œuvre des politiques éducatives et des budgets	Nombre de personnes formées	2008- 2015	DRH	PM	PM
10.2. Doter les structures d'exécution et de coordination des moyens logistiques nécessaires	Nombre de moyens logistiques	2008-2015	DAF	PM	PM
10.3. Doter les structures déconcentrées et décentralisées des budgets de fonctionnement adéquats	Crédits délégués	2007-2015	DAF	PM	PM
10.4. Redéployer conséquemment les ressources allouées à l'éducation et à	Clé de répartition du	2007-2015	DEP / DAF	PM	PM

la formation	budget par composantes				
10.5. Motiver les acteurs de l'éducation et de la formation	Nombre de distinctions Nombre de récompenses	2007-2015	Ministères en charge de l'éducation et de la formation	PM	PM
10.6. Valoriser l'expertise nationale en matière d'éducation et de formation	Détaxation des frais de consultation Publication des résultats de la recherche	2007 - 2015	Ministères en charge de l'éducation et de la formation	PM	PM
10.7. Ouvrir l'école sur son environnement socio productif (structures consultatives)	Nombre de cadres de concertation sur le curriculum avec les acteurs privés et de la société civile	2007 -2015	CNE	PM	PM

ANNEXE 2

DETAILS DES EVALUATION FINANCIERES DU SYSTEME EDUCATIF

REFORME DU SYSTEME EDUCATIF : ESTIMATION DES COÛTS EN MILLION DE F CFA									
DESIGNATION ou ELEMENTS DE COÛTS	2006-2007	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
I. INVESTISSEMENTS & EQUIPEMENTS (Titre 5)									
<i>ENSEIGNEMENTS Primaire</i>									
1.1 Nombre de salles de classes complémentaires		505	651	639	555	4400	3823	3558	3521
1.2 Coût unitaire d'une salle de classe construite & équipée (en millions de F CFA)	18,721	19,283	19,861	20,457	21,071	21,703	22,354	23,024	23,715
1.3 Coût total des salles de classes complémentaires (en millions de F CFA)	0	9 737,73	12 929,58	13 071,99	11 694,21	95 492,19	85 458,78	81 921,06	83 501,23
1.4 Nombre de complexes équipés à construire		25	25	25	100	100	100	100	100
1.5 Coût unitaire d'un complexe const. Équipé	42,000	43,260	44,558	45,895	47,271	48,690	50,150	51,655	53,204
1.6 Coût total des complexe équipé	0	1 081,50	1 113,95	1 147,36	4 727,14	4 868,95	5 015,02	5 165,47	5 320,43
1.10 Nombre de forages supplémentaires									
1.11 Coût unitaire d'un forage	7,000	7,210	7,426	7,649	7,879	8,115	8,358	8,609	8,867
1.12 Coût total des forages supplémentaires									
1.19 Nombre d'inspections à construire		77	60	60	52	65	55	54	49
1.20 Coût unitaire d'une inspection	30,000	30,900	31,827	32,782	33,765	34,778	35,822	36,896	38,003
1.21 Coût total des inspections		2 367,08	1 921,89	1 968,29	1 749,58	2 261,54	1 957,96	1 994,40	1 852,78
1.19 Nombre de CPAF à construire		338	338	338	338	338	338	338	338
1.20 Coût unitaire d'un CPAF (à réévaluer)	6,000	6,180	6,365	6,556	6,753	6,956	7,164	7,379	7,601
1.21 Coût total des CPAF		2 088,84	2 151,51	2 216,05	2 282,53	2 351,01	2 421,54	2 494,18	2 569,01
1.19 Nombre de CEBNF à construire		0	5	52	52	191	171	145	126
1.20 Coût unitaire d'un CEBNF	25,000	25,750	26,523	27,318	28,138	28,982	29,851	30,747	31,669

1.21 Coût total des CEBNF		-	132,61	1 420,55	1 463,16	5 535,53	5 104,57	4 458,29	3 990,33
1.4 Nombre de logements de maître construire		1 673	1 319	1 312	1 132	1 421	1 194	1 181	1 065
1.5 Coût unitaire du logement de maître	8,700	8,961	9,230	9,507	9,792	10,086	10,388	10,700	11,021
1.6 Coût total des logements		14 991,75	12 174,15	12 472,82	11 084,46	14 331,76	12 403,58	12 636,59	11 737,26
1.22 COÛT GLOBAL DES INVESTISSEMENTS	0	30 266,90	30 423,68	32 297,06	33 001,08	124 840,97	112 361,45	108 669,99	108 971,03
1.23 % âge du budget des investissements alloués à l'entretien & réparation des investissements	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
1.24 Montant des crédits à allouer aux charges récurrentes des investissements	0	2 118,68	2 129,66	2 260,79	2 310,08	8 738,87	7 865,30	7 606,90	7 627,97
1.25 TOTAL INVEST; & CHARG. RECCURENTES	0	32 385,58	32 553,34	34 557,85	35 311,15	133 579,84	120 226,75	116 276,89	116 599,01
II. DEPENSES DE PERSONNEL									
2.1 Taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) de la masse salariale	0,067	0,075	0,083	0,093	0,104	0,115	0,129	0,143	0,160
2.2 Montant des crédits du titre 2 (lois de finance et prévisions budgétaires) en millions de F CFA	43 812,33	47 083,47	51 003,24	55 737,78	61 507,01	68 605,74	77 434,60	88 545,95	102 713,31
III. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
3.1 TAMA des dépenses de fonctionnement courant	0,161	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
3.2 Montant des crédits du titre 3 (lois de finance et prévisions budgétaires)	9 681,33	10 455,84	11 292,31	12 195,69	13 171,35	14 225,06	15 363,06	16 592,11	17 919,47
IV. TRANSFERTS COURANTS									
4.1 TAMA des transferts courants (Prim,)	0,004	0,006	0,008	0,010	0,014	0,019	0,027	0,037	0,05

4.2 Montant des crédits du titre 4 (lois de finance et prévisions budgétaires)	6 719,73	6 757,0	6 808,209	6 878,926	6 976,764	7 112,638	7 302,313	7 568,958	7 947,406
ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS DE LA REFORME (Primaire)	60 213,39	96 681,85	101 657,10	109 370,26	116 966,28	223 523,28	220 326,72	228 983,91	245 179,19
CUMUL	60 213,39	96 681,85	101 657,10	109 370,26	116 966,28	223 523,28	220 326,72	228 983,91	245 179,19
TOTAL GENERAL									1 342 688,59

MESSRS

REFORME DU SYSTEME EDUCATIF : ESTIMATION DES COÛTS EN MILLION DE F CFA (version provisoire)									
DESIGNATION ou ELEMENTS DE COÛTS	2005-2006	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
I. INVESTISSEMENTS & EQUIPEMENTS (Titre 5)									
<i>ENSEIGNEMENTS post Prim & Secondaire (EG)</i>									
1.1 Nombre de salles de classes complémentaires (6è - Tle)		152	273	342	431	494	573	665	777
1.2 Coût unitaire d'une salle de classe construite & équipée (en millions de F CFA)	8,320	8,570	8,827	9,091	9,364	9,645	9,935	10,233	10,540
1.3 Coût total des salles de classes complémentaires (en millions de F CFA)	0	1 302,91	2 405,92	3 109,74	4 036,81	4 766,50	5 693,23	6 809,04	8 191,76
1.4 Nombre de CEG à construire		61	115	141	172	189	212	240	274
1.5 Coût unitaire d'un CEG const. Équipé	80,000	82,400	84,872	87,418	90,041	92,742	95,524	98,390	101,342
1.6 Coût total des CEG	0	5 025,67	9 783,28	12 285,60	15 481,80	17 515,09	20 269,50	23 602,35	27 764,34
1.7 Nombre de lycées à construire		4	15	21	26	33	40	49	60
1.8 Coût unitaire d'un lycée const. Équipé	110,000	113,300	116,699	120,200	123,806	127,520	131,346	135,286	139,345
1.9 Coût total des lycées	0	484,87	1 754,36	2 498,62	3 254,46	4 164,38	5 286,69	6 669,56	8 366,84
1.10 Nombre de forages supplémentaires									
1.11 Coût unitaire d'un forage	7,000	7,210	7,426	7,649	7,879	8,115	8,358	8,609	8,867
1.12 Coût total des forages supplémentaires									
1.13 Nombre de laboratoires (CEG & lycées)									
1.14 Coût unitaire d'un labo (CEG ou lycée)									
1.15 Coût total des laboratoires (CEG ou lycée)									

1.16 Nombre de bibliothèques complémentaires									
1.17 Coût unit. D'une bibliothèque	75,000	77,250	79,568	81,955	84,413	86,946	89,554	92,241	95,008
1.18 Coût total des bibliothèques									
1.19 Nombre de bâtiments administratifs à construire									
1.20 Coût unitaire d'un bâtiment admist.	25,000	25,750	26,523	27,318	28,138	28,982	29,851	30,747	31,669
1.21 Coût total des bâtiments administ.									
1.22 COÛT GLOBAL DES INVESTISSEMENTS (CEG & Lycées)	0	6 813,44	13 943,56	17 893,96	22 773,07	26 445,97	31 249,42	37 080,95	44 322,94
1.23 %age du budget des investiments alloué à l'entretien & réparation des investissements	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
1.24 Montant des crédits à allouer aux charges récurrentes des investissements (CEG & lycée)	0	476,94	976,05	1 252,58	1 594,11	1 851,22	2 187,46	2 595,67	3 102,61
1.25 TOTAL INVEST; & CHARG. RECCURENTES (CEG & Lycées)	0	7 290,38	14 919,61	19 146,54	24 367,19	28 297,19	33 436,88	39 676,62	47 425,55
<i>ENSEIGNEMENTS post Prim & Secondaire (ETFP)</i>									
1.26 Nombre de salles spéc.complémentaires (CET & Lycées T/P)		0	102	165	237	359	541	808	1 211
1.27 Coût unitaire d'une classe complémentaire	35,000	36,050	37,132	38,245	39,393	40,575	41,792	43,046	44,337
1.28 Coût total de classes complémentaires	0	0	3 786	6 315	9 331	14 565	22 607	34 778	53 694
1.29 Nombre de CET à construire		0	3	4	7	11	17	27	43
1.30 Coût unitaire d'un CETFP	900,000	927,000	954,810	983,454	1 012,958	1 043,347	1 074,647	1 106,886	1 140,093
1.31 Coût total des CET	0	-	2 545,40	4 165,71	6 817,46	11 157,23	18 259,54	29 882,93	48 905,38

1.32 Nombre de lycées techniques et/ou professionnels		0	1	1	2	2	3	5	7
1.33 Coût unitaire d'1 lycée tech. et/ou prof.	0,000	8500,000	8755,000	9 017,650	9 288,180	9 566,825	9 853,830	10 149,445	10 453,928
1.34 Coût total des lycées T/P	0	-	5 528,05	10 932,83	15 074,17	22 689,43	33 683,69	48 894,68	70 972,02
1.35 Coût de renouvellement des équipements									
1.36 COÛT GLOBAL DES INVESTISSEMENTS (ETFP)	-	-	11 859,7	21 413,3	31 222,2	48 411,2	74 550,3	113 555,8	173 571,0
1.37 %age du budget des investissements de l'ETFP alloué aux charges (Entretien, réparation, maintenance)									
1.38 TOTAL INVEST. & CHARGES RECCURENTES (ETFP)	0	0	11859,65961	21413,3202	31222,21311	48411,19971	74550,30775	113555,7763	173570,956
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR									
1.39 Nombre d'amphithéâtres à construire & à équiper (500 places)		4	4	4	3	4	5	7	9
1.40 Coût unitaire d'un amphi (500 places)	650,000	669,500	689,585	710,273	731,581	753,528	776,134	799,418	823,401
1.41 Coût total des amphi (500 places)	0	2 678,00	2 558,61	2 975,35	2 176,23	2 794,17	3 879,04	5 491,64	7 532,56
1.42 Nombre d'amphithéâtres à construire & à équiper (250 places)		6	1	- 0	2	3	4	5	6
1.43 Coût unitaire d'un amphi (250 places)	350,000	360,500	371,315	382,454	393,928	405,746	417,918	430,456	443,370
1.44 Coût total des amphi (250 places)	-	2 195,7	307,0	- 62,8	601,9	1 284,5	1 641,6	1 944,0	2 664,8
1.45 Nombre de salles de cours		25	36	31	33	40	52	69	94
1.46 Coût unitaire d'une salle de cours	35,000	36,050	37,132	38,245	39,393	40,575	41,792	43,046	44,337
1.47 Coût total des salles de cours		906,555799	1328,072477	1190,440685	1293,856391	1640,586853	2189,250709	2990,265442	4184,957514
Nombre de nvll salles de cours Techno et Pro		0	21	16	21	28	36	55	86
Coût unitaire d'une salle Techno et		450,000	463,5	477,405	491,72715	506,4789645	521,6733334	537,3235334	553,4432394

Pro									
Coût total des salles Techno et Pro		0	9693,08	7658,29	10376,28	13965,79	18827,37	29425,04	47869,38
1.48 Nombre de bibliothèques universitaires			2	1	1	1	1	0	0
1.49 Coût unitaire d'une biblioth. Univ	600,000	875,500	901,765	928,818	956,682	985,383	1 014,944	1 045,393	1 076,755
1.50 Coût total des biblioth.		0	1803,53	928,81795	956,6824885	985,3829632	1014,944452	0	0
1.51 Nombre de laboratoires univ.		0	30	15	15	15	15	0	0
1.52 Coût unitaire d'un laboratoire univ.	550,000	566,500	583,495	601,000	619,030	637,601	656,729	676,431	696,724
1.55 Coût total des labo.		0	17504,85	9014,99775	9285,447683	9564,011113	9850,931446	0	0
1.53 Nombre de bâtiments administ.UFR	0	0	12	6	6	6	6	0	0
1.54 Coût unitaire d'un bâtiment adminst.	25,000	154,500	159,135	163,909	168,826	173,891	179,108	184,481	190,016
1.55 Coût total des bâtiments administ.		0	1909,62	983,4543	1012,957929	1043,346667	1074,647067	0	0
Nombre de bâtiments pour présidence	0	0	2	1	1	1	1	0	0
Coût Unitaire bâtiment présidence	300,00	360,50	371,32	382,45	393,93	405,75	417,92	430,46	443,37
Coût total des bâtiments Présidence.	0	0	742,63	382,45445	393,9280835	405,745926	417,9183038	0	0
Nombre de cités universitaires	0	0	2	1	1	1	1	0	0
Coût Unitaire d'une cité universitaire	3000,00	3605,00	3713,15	3824,54	3939,28	4057,46	4179,18	4304,56	4433,70
Coût total des cités universitaires.	0	0	7426,3	3824,5445	3939,280835	4057,45926	4179,183038	0	0
Construction d'infrastructure sportive			2	1	1	1	1	0	0
Coût Unitaire d'une infrastructure sportive			1000,00	1030,00	1060,90	1092,73	1125,51	1159,27	1194,05
Coût total des infrastructures sportives			2000	1030	1060,9	1092,727	1125,50881	0	0
Mise en place du système LMD			3000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
1.53 COÛT GLOBAL DES INVESTISSEMENTS (Enseig; Sup)	-	5 780,232	48 273,656	28 925,504	32 097,476	37 833,700	45 200,352	40 850,904	63 251,716
1.56 %age du budget des investissements de l'Enseig. Sup alloué aux charges (Entretien, réparation, maintenance)									

1.57 TOTAL INVEST. & CHARGES RECURRENTES (Enseig. Sup)	0	5780,23236	48273,65601	28925,5043	32097,47592	37833,69966	45200,352	40850,90417	63251,71562
COÛT TOTAL DES INVESTISSEMENTS (Post Primaire, Secondaire et supérieur)	-	13 070,62	75 052,92	69 485,36	87 686,87	114 542,09	153 187,54	194 083,30	284 248,22
II. DEPENSES DE PERSONNEL									
2.1 TAMA de la masse salariale (Post Prim, Secondaire & Sup)		0,053	0,058	0,064	0,070	0,076	0,083	0,091	0,100
2.2 Montant des crédits du titre 2 (lois de finance et prévisions budgétaires) en millions de F CFA	11 360,98	12 542,4	13 270,4	14 113,8	15 095,8	16 245,9	17 601,0	19 208,6	21 129,4
III. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
3.1 TAMA des dépenses de fonctionnement courant (Post Prim, Secondaire & Sup)		0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
3.2 Montant des crédits du titre 3 (lois de finance et prévisions budgétaires)	1 187,95	10 455,84	11 292,31	12 195,69	13 171,35	14 225,06	15 363,06	16 592,11	17 919,47
IV. TRANSFERTS COURANTS									
4.1 TAMA des transferts courants (Post Prim, Secondaire & Sup)		0,030	0,032	0,035	0,037	0,040	0,043	0,046	0,05
4.2 Montant des crédits du titre 4 (lois de finance et prévisions budgétaires)	20 701,2	21 914,8	22 621,067	23 405,452	24 278,673	25 253,265	26 343,966	27 568,189	28 946,598
ESTIMATION GLOBALE DES COÛTS DE LA REFORME (Post Primaire, Secondaire & Supérieur)	33 250,13	57 983,70	122 236,71	119 200,26	140 232,70	170 266,28	212 495,60	257 452,17	352 243,72
CUMUL	33 250,13	57 983,70	122 236,71	119 200,26	140 232,70	170 266,28	212 495,60	257 452,17	352 243,72

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

NIVEAU I : Formation Technique et Professionnelle (ET / FP)					Objectif: 20 % en 2015							
Années	Centres Agence Nat. Pour l'Emploi				Dépenses de personnel				Dépenses de fonctionnement			COUTS
	Nbre Apprenants (1)	Nbre de Centres	Coût unitaire	Coût total	Besoins formateurs		Coût unitaire	Coût total	Nbre de Centres	Coût unitaire	Coût total	ANNUELS
2007-2008	1 608	35	127 500 000	4 462 500 000	35	35	2 400 000	84 000 000	35	2 641 220	92 442 700	4 638 942 700
2008-2009	2 894	27	127 500 000	3 442 500 000	35	70	2 400 000	168 000 000	27	2 641 220	71 312 940	3 681 812 940
2009-2010	3 645	34	127 500 000	4 335 000 000	30	100	2 400 000	240 000 000	34	2 641 220	89 801 480	4 664 801 480
2010-2011	4 288	40	127 500 000	5 100 000 000	30	130	2 400 000	312 000 000	40	2 641 220	105 648 800	5 517 648 800
2011-2012	4 824	45	127 500 000	5 737 500 000	30	160	2 400 000	384 000 000	45	2 641 220	118 854 900	6 240 354 900
2012-2013	5 223	49	127 500 000	6 247 500 000	30	190	2 400 000	456 000 000	49	2 641 220	129 419 780	6 832 919 780
2013-2014	5 682	53	127 500 000	6 757 500 000	30	220	2 400 000	528 000 000	53	2 641 220	139 984 660	7 425 484 660
2014-2015	5 896	55	127 500 000	7 012 500 000	30	250	2 400 000	600 000 000	55	2 641 220	145 267 100	7 757 767 100
Total partiel				43 095 000 000				2 772 000 000			892 732 360	
Croissance 3%				1 292 850 000				83 160 000			26 781 971	1 402 791 971
Total rubrique	34 060	338		44 387 850 000	250			2 855 160 000	338		919 514 331	
TOTAL GENERAL												48 162 524 331
(1) A titre indicatif												
NB: Le nombre des centres a été évalué en fonction d'une projection des effectifs ANPE. Pour les dépenses de personnel, un montant forfaitaire de 200 000 FCFA à été retenu par formateur ainsi qu'un Kit de fonctionnement pour chaque centre.												
Source: Programme d'Appui au Renforcement du Dispositif de Formation Professionnelle de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ARDFP - MTEJ) Burkina Faso - République de Chine												
NIVEAU II : Centres d'Ecoute et de Dialogue des Jeunes												
I - Planning de Constructions												
Années	Niveau National (N)			Niveau Régional (A)			Niveau Provincial (B)			COUTS		
	Quantité	P. U.	Montant	Quantité	P. U.	Montant	Quantité	P. U.	Montant	ANNUELS		
2007-2008	0	0	0	3	50 000 000	150 000 000	7	30 000 000	210 000 000	360 000 000		
2008-2009	0	0	0	5	50 000 000	250 000 000	10	30 000 000	300 000 000	550 000 000		
2009-2010	0	0	0	6	50 000 000	300 000 000	15	30 000 000	450 000 000	750 000 000		
2010-2011	1	150 000 000	150 000 000	0	0	0	8	30 000 000	240 000 000	390 000 000		
2011-2012	0	0	0	0	0	0	5	30 000 000	150 000 000	150 000 000		
Total rubrique	1		150 000 000	14		700 000 000	45		1 350 000 000			

TOTAL CONSTRUCTIONS	2 200 000 000
----------------------------	----------------------

Source: Projet de construction et d'équipement des espaces d'écoute et de dialogue des jeunes du MJE

2 - Evaluation des dépenses de personnel et de fonctionnement.

Années	Nbre de Centres	Dépenses de personnel						Dépenses de fonctionnement			COUTS ANNUELS
		Besoins	Catégorie	Sal. Unitaire Mensuel	Sal. Unitaire Annuel	Incidence Annuelle	Quantité	P. U.	Montant		
2007-2008	10	60	3C1	63 656	763 872	45 832 320	10	1 800 000	18 000 000	63 832 320	
2008-2009	15	90	3C1	63 656	763 872	68 748 480	15	1 800 000	27 000 000	95 748 480	
2009-2010	21	126	3C1	63 656	763 872	96 247 872	21	1 800 000	37 800 000	134 047 872	
2010-2011	9	54	3C1	63 656	763 872	41 249 088	9	1 800 000	16 200 000	57 449 088	
2011-2012	5	30	3C1	63 656	763 872	22 916 160	5	1 800 000	9 000 000	31 916 160	
Total partiel	60	360		318 280		274 993 920	60		108 000 000	382 993 920	
Croissance 3%						8 249 818			3 240 000	11 489 818	
Total rubrique						283 243 738			111 240 000		
TOTAL										394 483 738	

Source: Projet de construction et d'équipement des espaces d'écoute et de dialogue des jeunes du MJE

Récapitulatif des dépenses des Centres d'Ecoutes et de Dialogue des Jeunes										
DESIGNATION							MONTANT			
I - Dépenses de personnel							283 243 738			
II - Dépenses de fonctionnement							111 240 000			
III - Dépenses d'investissement (Constructions)							2 200 000 000			
TOTAL CENTRES D'ECOUTES ET DE DIALOGUE DES JEUNES							2 594 483 738			

MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

I.- investissements

Année	complexe	cout unitaire	cout total	bisongo	cout unitaire	cout total	amphi	cout unité	cout total	réhabil GP	cout unit	total	
2008	100	86,2	8620	13	26	338	2	221,885	443,77	7	9	63	
2009	100	86,2	8620	57	26	1482				18	9	162	
2010	100	86,2	8620	64	26	1664				20	9	180	
2011	100	86,2	8620	72	26	1872				23	9	207	
2012	100	86,2	8620	80	26	2080				25	9	225	
2013	100	86,2	8620	80	26	2080							
2014	100	86,2	8620	80	26	2080							
2015	100	86,2	8620	80	26	2080							
TOTAL	800	86,2	68960	526	26	13676	2		443,77	93		837	
			total investissement						83916,77				

Un complexe de garderie populaire comprend : trois salles de classe, une salle de repos, une salle administrative, un magasin, une cuisine, un hangar, sept logements pour les éducateurs, une clôture, un bac à sable,

Un complexe de bisongo comprend : un magasin, une salle d'activités, une cuisine, un hangar, une clôture, un bac à sable, des latrines, un forage.

II.- personnel d'encadrement

	Evol MEJE	cout moy	cout total	évo EJE	cout moyen	cout total	évo IEJE	cout moyen	cout total
2010	313	0,9	281,7						
2011	357	0,9	603	400	1,08	432	30	1,56	46,8
2012	364	0,9	930,6	400	1,08	864	30	1,56	93,6
2013	372	0,9	1265,4	400	1,08	1296	30	1,56	140,4
2014	380	0,9	1607,4	400	1,08	1728	30	1,56	187,2
2015	380	0,9	1949,4	400	1,08	2160	30	1,56	234
TOTAL	2166		6637,5	2000		6480	150		702
cout total personnel d'encadrement						13819,5			

III.- formation initiale

	MEJE	cout moy		cout total	EJE	cout moyen		cout total	IEJE	cout moyen		cout total
2008	313	1,946		609,098	400	2,096		838,4	30	6		180
2009	357	1,946		694,722	400	2,096		838,4	30	6		180
2010	364	1,946		708,344	400	2,096		838,4	30	6		180
2011	372	1,946		723,912	400	2,096		838,4	30	6		180
2012	380	1,946		739,48	400	2,096		838,4	30	6		180
2013	380	1,946		739,48	400	2,096		838,4	30	6		180
2014	380	1,946		739,48	400	2,096		838,4	30	6		180
2015	380	1,946		739,48	400	2,096		838,4	30	6		180
TOTAL	2926			5693,996	1600			6707,2	240			720
	total personnel d'encadrement				13121,196							

IV.-cantine

	vivres (tonnes)			condiments			
	quantité	prix unitaire	total	popote/Jour	nbre jours	nbre struct	total
2008	211	0,246	51,906	0,01	200	113	226
2009	390	0,246	95,94	0,01	200	270	540
2010	595	0,246	146,37	0,01	200	434	868
2011	810	0,246	199,26	0,01	200	606	1212
2012	2006	0,246	493,476	0,01	200	786	1572
2013	3202	0,246	787,692	0,01	200	966	1932
2014	4398	0,246	1081,908	0,01	200	1146	2292
2015	5594	0,246	1376,124	0,01	200	1326	2652
total			4232,676				11294
	total cantine			15526,676			

V. renforcement des compétences, frais de scolarité, manuels scolaires

Année	nb atelier format	cout	total	eff enfant	frais de scolarité	total	eff enfant	frais de scolarité	total	Fonctionnement	medico scol	Total	Total grl
2 008,00	13,00	2,00	26,00	65 345,00	0,04	2 287,08	65 345,00	0,04	2 287,08	554,22	43,30	597,52	5 197,67
2 009,00	14,00	2,00	28,00	85 863,00	0,04	3 005,21	85 863,00	0,04	3 005,21	749,76	71,30	821,06	6 859,47
2 010,00	6,00	2,00	12,00	107 317,00	0,04	3 756,10	107 317,00	0,04	3 756,10	703,79	99,90	803,69	8 327,88
2 011,00	13,00	2,00	26,00	129 763,00	0,04	4 541,71	129 763,00	0,04	4 541,71	794,62	127,90	922,52	10 031,93
2 012,00	13,00	2,00	26,00	153 166,00	0,04	5 360,81	153 166,00	0,04	5 360,81	839,36	168,30	1 007,66	11 755,28
2 013,00	14,00	2,00	28,00	177 629,00	0,04	6 217,02	177 629,00	0,04	6 217,02	1 209,50	209,36	1 418,86	13 880,89
2 014,00	16,00	2,00	32,00	203 166,00	0,04	7 110,81	203 166,00	0,04	7 110,81	1 113,93	257,68	1 371,61	15 625,23
2 015,00	15,00	2,00	30,00	229 813,00	0,04	8 043,46	229 813,00	0,04	8 043,46	1 302,14	322,10	1 624,24	17 741,15
TOTAL			208,00			40 322,17			40 322,17	7 267,32	1 299,84	8 567,16	89 419,50

NB : les dépenses de manuels scolaires comprennent la conception, reproduction et diffusion des manuels du préscolaire

Le fonctionnement regroupe : la logistique (véhicule supervision, moto supervision), mobilier de bureau, matériel informatique(200 ordinateurs)

Le renforcement des compétences correspond à : la formation et/ou recyclage des intervenants du public et du privé

Les charges médico scolaires : visite médicale, supplémentation en vitamine, dotation des structures d'encadrement en boîte, la pharmacie.

Récapitulatif

I-investissement	83 916,77
II -personnel d'encadrement	13 820,00
III -formation initiale	13 121,20
IV-cantine	15 526,68
V-renforcement des compétences	208
VI-manuels scolaires	3 457,00
VII-frais de scolarité	40322,17
VIII- fonctionnement et medico-scolaire	8 567,16
Total	178 938,97

Tableau récapitulatif des postes de dépenses
Evaluation financière de la réforme du système éducatif, volet préscolaire

Amphi	structures à construire	cout	bsg à const	Struct. à réhabiliter	Eff. MEJE	Coût moyen	Total	Eff. EJE	Coût moyen	Total	Eff. IEJE	Coût moyen	Total
443,77	100	8620	338	63									
	100	8620	1482	162									
	100	8620	1664	180	313	0,9	281,7						
	100	8620	1872	207	357	0,9	603	400	1,08	432	30	1,56	46,8
	100	8620	2080	225	364	0,9	930,6	400	1,08	864	30	1,56	93,6
	100	8620	2080		372	0,9	1265,4	400	1,08	1296	30	1,56	140,4
	100	8620	2080		380	0,9	1607,4	400	1,08	1728	30	1,56	187,2
	100	8620	2080		380	0,9	1949,4	400	1,08	2160	30	1,56	234
443,77	800	68960	13676	837	2166		6637,5	2000		6480	150		702

ANNEXE 3 LISTE DES MEMBRES DU GROUPE II DE CADRAGE GENERAL DE LA REFORME DU SYSTEME EDUCATIF

N°	Nom et prénom (s)	Rôles	Structure
1	FORO Robert	Président	CT/MESSRS
2	TAPSOBA Judith	Vice Présidente	DGEB/MEBA
3	TRAORE Adama	Rapporteur général	C.P. ES/CEBNF/MEBA
4	TRAORE Malick	Membre	CT/MESSRS
5	LOYA Kako	Membre	CT/MESSRS
6	BERE Gigèle	Membre	DEP/MJE
7	TINDANO Jérôme	Membre	DGIFPE/MESSRS
8	YARO Nestor	Membre	DSEJ/MJE
9	ILBOUDO Valentin	Membre	OSEO
10	DEMBELE Lenkora Drissa	Membre	DAF/MEBA
11	OUOBA Mathieu	membre	DAF/MESSRS
12	SAWADOGO T. Boureima	Membre	DEP/MESSRS
13	ZONGO K. Noël	Membre	DEP/MEBA
14	BELEMSIGRI Vincent de Paul	Membre	SG/MJE